



# RPQS Eau Potable 2022

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2022

### COMPETENCE EAU POTABLE

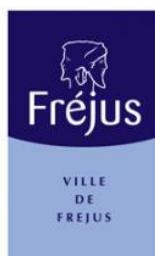
**Nota :**

*Ce dossier a été réalisé sur la base des Rapport d'Activité du Délégué VEOLIA Eau pour quatre collectivités et également sur la base du Rapport d'Activité de la Lyonnaise des Eaux pour le quartier du Trayas.*

*La complexité de ce travail réside sur la présentation de données complexes, disparates et variées afin de rendre ces dernières accessibles mais également comparables eu égard une grande diversité des secteurs concernés (tailles des communes, nombres de clients, types de contrats,...).*

*En cas de besoin, la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur reste à votre pleine et entière disposition pour tout complément d'information et/ou correction.*

# 5 COMMUNES RASSEMBLEES EN 1 AGGLOMERATION



Estérel  
côte d'azur  
AGGLOMÉRATION



# SOMMAIRE

## PREAMBULE

*page 5*

## 1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

*page 6*

- 1.1 Présentation du territoire desservi
- 1.2 Mode de gestion du service
- 1.3 Estimation de la population desservie
- 1.4 Nombre d'abonnés
- 1.5 Eaux brutes
- 1.6 Eaux traitées
- 1.7 Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)
- 1.8 L'essentiel de l'année concernant les communes de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur

## 2 – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTE DU SERVICE

*page 33*

- 2.1 Facture d'eau type pour la DSP Fréjus / St Raphael
- 2.2 Facture d'eau type pour la DSP Puget sur Argens
- 2.3 Facture d'eau type pour la DSP Roquebrune sur Argens
- 2.4 Facture d'eau type pour la Régie Directe des Adrets de l'Estérel
- 2.5 Facture d'eau type pour la Régie directe du Trayas (St Raphael)

## 3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

*page 44*

- 3.1 Qualité de l'eau
- 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- 3.3 Indicateurs de performance du réseau de distribution
- 3.4 Indice linéaire des volumes non comptés
- 3.5 Indice linéaire de pertes en réseau
- 3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- 3.7 Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés
- 3.8 Fréquence des interruptions de service non programmées
- 3.9 Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés

## 4 – LE COMPTE RENDU FINANCIER DU DELEGATAIRE

*page 51*

## 5 – FINANCEMENT

- 5.1 Budget 2022 – section fonctionnement
- 5.2 Budget 2022 – section investissement

*page 54*

## 6 – LE SERVICE AUX ADMINISTRÉS D'Estérel Côte d'Azur Agglomération

*page 55*

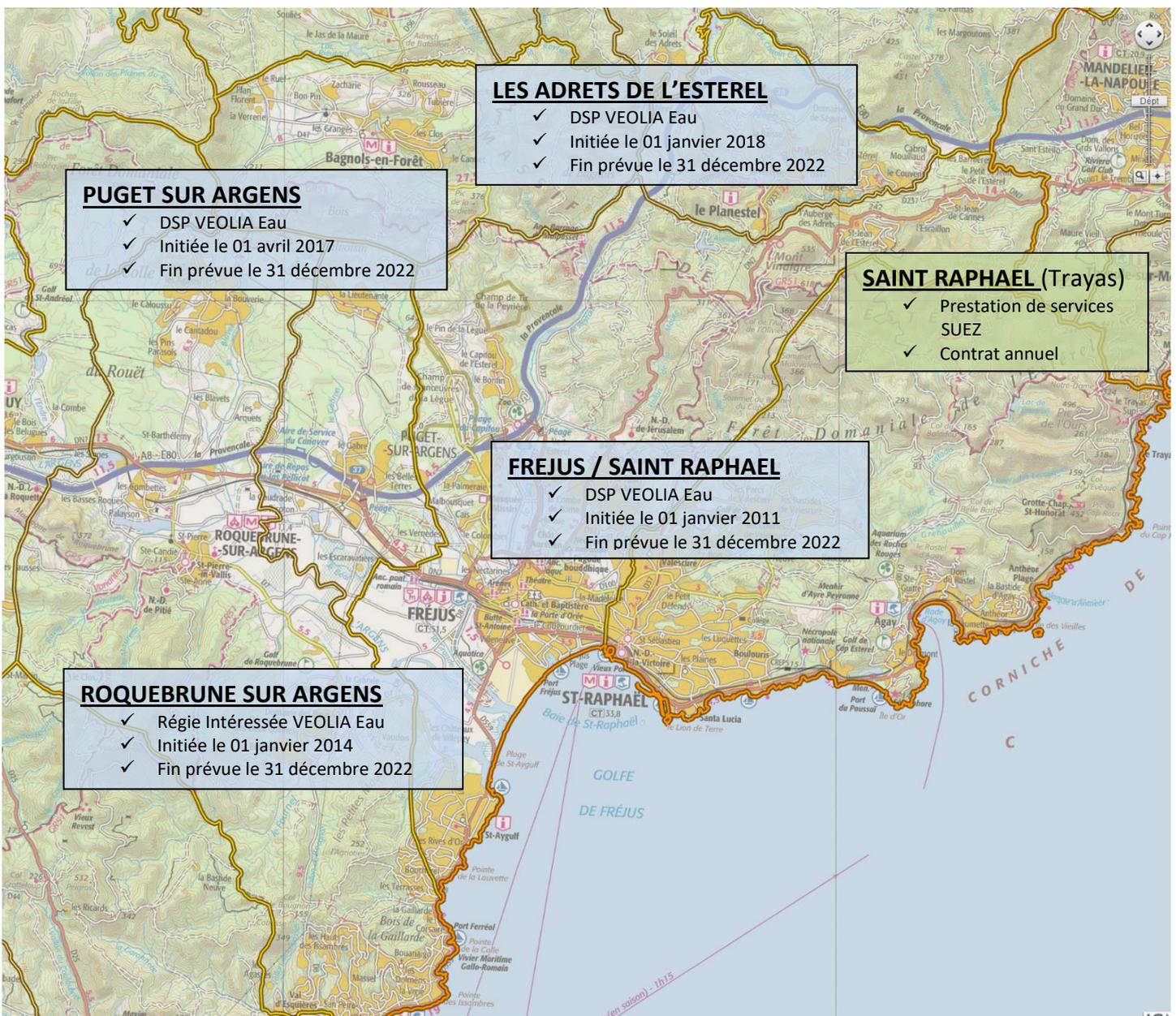
## PREAMBULE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 le Territoire de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur est composé des cinq communes suivantes :

- Les Adrets-de-l'Estérel
- Fréjus
- Puget-sur-Argens
- Roquebrune-sur-Argens
- Saint-Raphaël

La distribution de l'Eau Potable s'effectue sous plusieurs formes :

- Une Délégation de Service Publique (DSP) concédée à Veolia Eau /CMESE, pour les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens , Roquebrune-sur-Argens et des Adrets de l'Estérel. Le Contrat de la commune des Adrets-de-l'Estérel a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Les contrats de DSP s'arrêtent fin 2022 pour les 5 communes.
- Le secteur du Trayas (commune de Saint-Raphaël) est en Régie Directe Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur avec un contrat de Prestation de Services avec SUEZ (basée sur Mandelieu-la-Napoule).



# 1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

C'est la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur qui gère cette compétence depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de type Communauté d'Agglomération.

Les compétences liées au service sont :

	OUI	NON
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> : géré par le SEVE
Protection des points de prélèvement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> : géré par le SEVE
Traitement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> : géré par le SEVE
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> : pour partie avec le SEVE
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> : pour partie avec le SEVE
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Le SEVE est le Syndicat des Eaux du Var Est ; syndicat auquel la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur achète l'eau potabilisée.*

Les communes desservies sont : Les Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Les schémas de distribution sont établis lors de la mise en œuvre des contrats de Délégation de Service Public.

De même les règlements de service sont intégrés dans ces mêmes contrats de DSP.

## 1.2 Mode de gestion du service

Communes Desservies	FREJUS & St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	TRAYAS (St RAPHAEL)
Mode de gestion	Délégation de Service Public avec VEOLIA / CMESE		Régie Intéressée avec VEOLIA / CMESE	Délégation de Service Public avec VEOLIA / CMESE	Régie Directe ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

**Définition suivant le Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Délégation de Service Public - DSP**

La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

**Régie intéressée - RI**

La régie intéressée est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public contre une rémunération fonction d'une formule d'intéressement aux résultats. Le régisseur exploite les ouvrages construits par la personne publique mais il n'en assume pas les risques.

**La gestion directe - RD**

Par gestion directe, on entend un mode de gestion par lequel la collectivité locale gère directement le service.

**1.3 Estimation de la population desservie**

Est considérée comme un habitant desservi toute personne domiciliée dans une zone où il existe une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle il est ou peut être raccordé.

Communes Desservies	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	TRAYAS (St RAPHAEL)
Nombre d'habitants	54 623 2020	36 231 2020	8 218 2021	14 815 2020	2839 2020	+/- 180 h. (estim. 2013)

**1.4 Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Communes Desservies	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	TRAYAS (St RAPHAEL)
Nombre d'abonnés	39 786		3 887	10 975	1 444	32
Variation 2021-2022	+ 1.36 %		+1.67%	+1.61%	+1.62 %	3.2%
Consommation moyenne *	232 m <sup>3</sup>		232 m <sup>3</sup>	207 m <sup>3</sup>	219 m <sup>3</sup>	578m <sup>3</sup>

\* La consommation moyenne par abonné correspond à la consommation domestique et non domestique rapportée au nombre d'abonnés.

### **1.5 Eaux brutes**

La Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur n'a pas vocation à prélever de l'eau dans les nappes phréatiques. Le SEVE, Syndicat des Eaux du Var Est, a cette mission et a également la charge de potabiliser cette eau prélevée. La Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur n'ayant pour sa part qu'à distribuer cette ressource ainsi produite.

### **1.6 Eaux traitées**

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 : volumes achetés au SEVE, volumes vendus aux abonnés et pertes.

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	TRAYAS (St RAPHAEL)
Volumes achetés 2021	10 264 034 m <sup>3</sup>		1 079 965 m <sup>3</sup>	2 473 797 m <sup>3</sup>	401 075 m <sup>3</sup>	24 231 m <sup>3</sup>
Volumes achetés 2022	10 633 018 m <sup>3</sup>		1 105 432 m <sup>3</sup>	2 492 927 m <sup>3</sup>	381 316 m <sup>3</sup>	27 347 m <sup>3</sup>
Variation 2021-2022	+3.59 %		+2.36%	+0.77 %	+4.93 %	+12.86%

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	TRAYAS (St RAPHAEL)
Volumes vendus 2021	9 153 262 m <sup>3</sup>		912 165 m <sup>3</sup>	2 243 313 m <sup>3</sup>	311 293 m <sup>3</sup>	15 844 m <sup>3</sup>
Volumes vendus 2022	9 226 774 m <sup>3</sup>		903 294 m <sup>3</sup>	2 275 193 m <sup>3</sup>	315 528 m <sup>3</sup>	18 496 m <sup>3</sup>
Variation 2021-2022	+0.8%		-0.97 %	+1.42%	+1.36 %	16.74%

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	TRAYAS (St RAPHAEL)
Pertes 2022	1 406 244 m <sup>3</sup>		202 138 m <sup>3</sup>	217 734 m <sup>3</sup>	65 788 m <sup>3</sup>	NR

Trayas : les relèves se font d'octobre à octobre et les volumes mis en distributions se font sur l'année civile

### **1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	TRAYAS (St RAPHAEL)
Linéaire (ml)	636 121		71 885	233 961	36 631	5295

## 1.8 L'essentiel de l'année concernant les communes de l'Agglomération Estérel Côte d'Azur :

### 1.8.1 Communes de Fréjus / St-Raphaël



## LES CHIFFRES MARQUANTS DE 2022

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	91 929
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	1,99 Euro/m <sup>3</sup>
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	99,6 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	120
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	87,53 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	6,06 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	5,71 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,95 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	0 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	56
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	6 404,10 €
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	1,51 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,0 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,58 %
[P155.1]	Taux de réclamations (*)	Délégataire	1,01 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(\*) En cours d'année 2022 la Région Méditerranée a changé son outil de relation client. Cet outil maintenant commun à l'ensemble de Veolia Eau France a permis d'harmoniser les pratiques de suivi des réclamations. Nous avons dorénavant une méthode et un suivi plus précis des réclamations de nos consommateurs. Ce changement explique en grande partie l'évolution du nombre de réclamations écrites (mails et courriers).

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

L'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	10 534 532 m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Délégataire	10 534 532 m <sup>3</sup>
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	110
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	45
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	53 360 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Délégataire	815 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	636 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	6 624 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	35 504
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	1
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	80
	Nombre de compteurs	Délégataire	39 722
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	176
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Nombre de communes	Délégataire	2
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	39 786
	Volume vendu	Délégataire	9 180 217 m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Délégataire	273 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	231 m <sup>3</sup> /abo/an
<i>(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire</i>			
<i>(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport</i>			
LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	82 %
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Non
LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur
	Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

Les communes de FREJUS et St RAPHAEL sont liées par une Délégation de Service Public commune depuis 2011. Ce dernier prendra fin le 31 décembre 2022.

Ce contrat de délégation prend en charge la Gestion clientèle, la distribution d'eau potable.

Il comprend également une partie spécifique concernant les renouvellements des divers ouvrages de la collectivité dans ce domaine de compétence (renouvellement patrimonial, fonctionnel et accidentel).

Ce contrat a fait l'objet de 1 avenant en 2018 portant sur l'adaptation des dispositions relatives au régime de TVA.

L'avenant 2, signé en 2019, avec une augmentation des tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, prend en compte :

- La fourniture et pose de 2 turbidimètres au niveau du réservoir de Bellevue

- La fourniture et pose de 2 sondes de suivi de la qualité d'eau positionnées en amont de l'Hôpital intercommunale de Fréjus ST Raphael : qui permettront de suivre en continu les paramètres suivants : chlore actif, conductivité, pression et température, et turbidité, matière organique, température.

L'avenant 3, signé en 2020, porte sur la mise en place d'un fonds de solidarité pour les TPE (FSEE) suite à la pandémie du COVID 19.

## DONNEES DIVERSES DE 2022

### → *Le volume produit et mis en distribution*

L'eau distribuée sur la Communauté d'Agglomération de Fréjus/St Raphaël provient des ressources suivantes:

- Usine du Muy
- Usine du Fournel
- Usine du Gargalon
- Source de la Siagnole

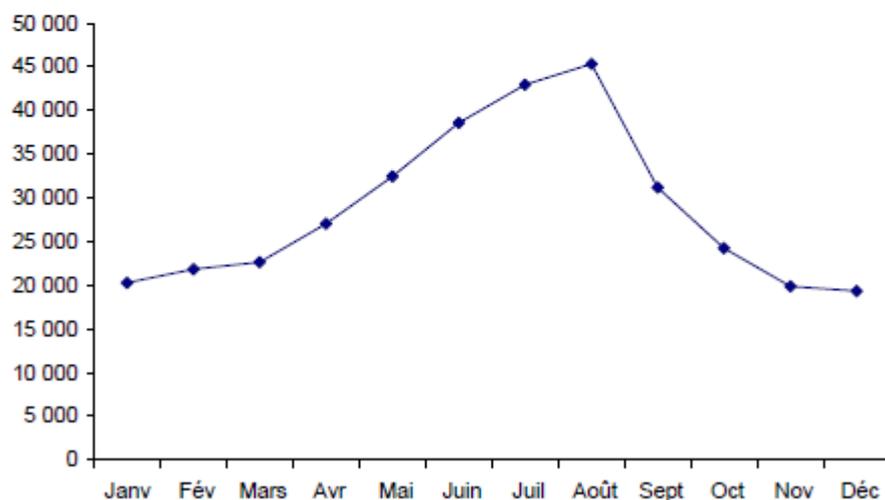
### Répartition des productions/usine

Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2022

<i>Installations de production (en m<sup>3</sup>)</i>	
	<b>2022</b>
UP USINE DU GARGALON	5 588 933
UP USINE DU MUY	3 370 090
UP USINE DU FOURNEL	1 383 520
SOURCE SIAGNOLE	191 989
<b>VOLUME PRODUIT TOTAL (m<sup>3</sup>)</b>	<b>10 534 532</b>

→ **Bilan mensuel**

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

**Année 2022****Moyenne journalière du volume distribué mensuel (m3/j)**→ **Le volume consommé**

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul au prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	9 236 529	9 397 511	9 311 423	9 150 232	9 180 217	0,3%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	365	365	365	365	365	0,0 %
Volume consommateurs sans comptage (m3)	13 250	21 162	13 080	10 950	11 059	0,01 %
<b>Volume consommé autorisé (m3)</b>	<b>9 249 779</b>	<b>9 418 673</b>	<b>9 324 503</b>	<b>9 161 182</b>	<b>9 191 276</b>	<b>0,3%</b>

**Nombre de clients et d'habitants - Volumes consommés**

	2022
Clients municipaux	754
Autres clients	39 032
<b>Nombre total de clients</b>	<b>39 786</b>
Arrosage	3 398
Individualisations	10
Volumes consommés (m3)* du 1 <sup>er</sup> janvier au poids moyen de relève	9 191 276
Habitants	91 929
<b>Volumes vendus comptables du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2021</b>	<b>9 030 689</b>

Le détail des Volumes Consommés Autorisés Non Comptés est le suivant :

Ouvrages	Volumes consommés	2022	
		NB	Volumes
Essais sur PI/BI	5 m3/essai	1315	6 575 m3
Manœuvre incendie	Fichier SDIS		1 800 m3
Nettoyage des réservoirs	10% Volume de l'ouvrage	52 320 m3	5 232 m3
Désinfection des réseaux après travaux	8 fois vol canas	146 m3	1 168 m3
Purges	7,5 m3/purge	27	203 m3
Analyseur de chlore en ligne	65 litres/h/analyseur	8	4 555 m3
vols d'eau + divers			60 903 m3
<b>Volumes Consommés Autorisés Non Comptabilisés</b>			<b>80 436 m3</b>

### Branchements en plomb

Le reliquat sur la commune de Saint Raphaël s'élève à **1 branchement en plomb** qui n'a pu être mis en conformité par refus des propriétaires de nous octroyer les accès nécessaires pour notre intervention.

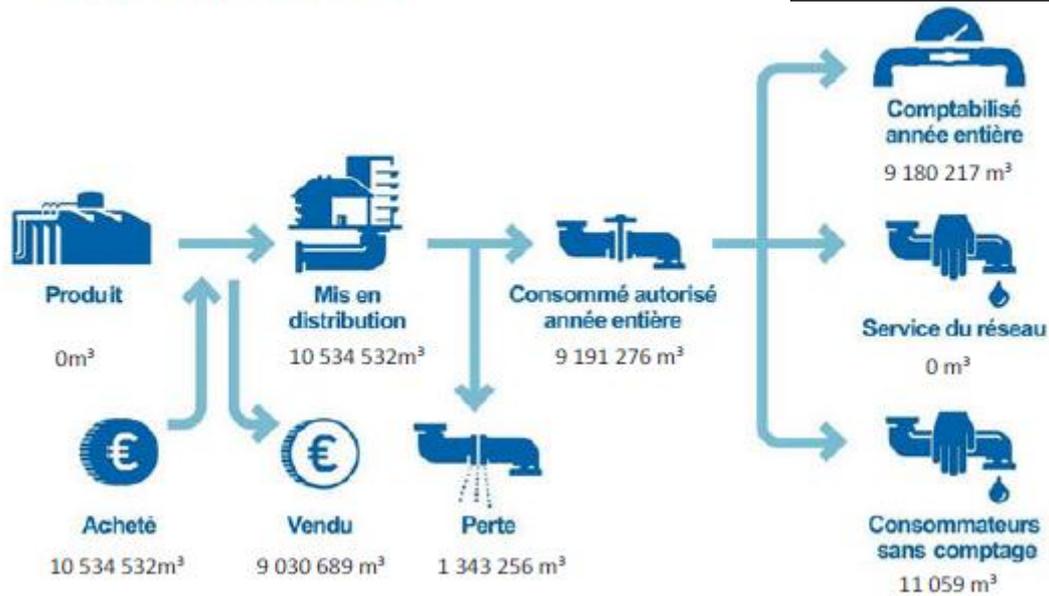
Il n'y a plus de branchement plomb, en partie communale, sur la commune de Fréjus.

### COMMUNE DE SAINT RAPHAEL LISTE DES BRANCHEMENTS EN PLOMB RESTANTS- Etat 2022

Nombre = 1

	Nom de la Rue	Observations
BD	DE LA BAUMETTE - RN98	Conduite publique intérieure propriété / Accord accès non obtenu

## → Synthèse des flux de volumes



La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite, et surtout, l'état du patrimoine (qualité du réseau de distribution, matériau des conduites, âge, ...).

La loi Grenelle II a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement.

**Le rendement réseau sur le territoire des communes de Fréjus et Saint-Raphaël de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur satisfait aux exigences de la loi Grenelle II.**

**Bilan sur la Communauté d'Agglomération (Fréjus + Saint Raphaël) pour l'exercice 2022**

Volumes consommés autorisés sur la période : 9 226 774 m³

Volumes consommés autorisés non comptés : 80 436 m³

Volumes distribués sur la période : 10 633 018 m³

Rendement de réseaux : **87,53 %**

Le détail des Volumes Consommés Autorisés Non Comptés est le suivant :

Ouvrages	Volumes consommés	2022	
		NB	Volumes
Essais sur PI/BI	5 m3/essai	1315	6 575 m3
Manœuvre incendie	Fichier SDIS		1 800 m3
Nettoyage des réservoirs	10% Volume de l'ouvrage	52 320 m3	5 232 m3
Désinfection des réseaux après travaux	8 fois vol canas	146 m3	1 168 m3
Purges	7,5 m3/purge	27	203 m3
Analyseur de chlore en ligne	65 litres/h/analyseur	8	4 555 m3
vols d'eau + divers			60 903 m3
<b>Volumes Consommés Autorisés Non Comptabilisés</b>			<b>80 436 m3</b>

Rappel de l'objectif contractuel du rendement de réseau et résultats obtenus sur les 6 dernières années :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Rdt obj</b>	87,90%	88,40%	89,20%	90,50%	91,00%	91,00%	91,00%	91,00%	91,00%	91,00%	91,00%
<b>Rdt obj min</b>	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%
<b>Rdt obtenu</b>	87,40%	88,10%	89,70%	90,00%	89,70%	88,90%	89,50%	91,10%	89,32%	89,86%	87,53%

**Loi de Grenelle II**

Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Veolia Eau dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, elles sont régulièrement tenues à jour dans le cadre de nos prestations de délégataire du service de l'eau. Elles seront actualisées et mises à votre disposition dans les délais voulus par la réglementation.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau :

- Soit 85 %
- Soit  $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$  (indice linéaire de consommation) si ce calcul donne un résultat inférieur à 85% (pour les collectivités en zone de répartition des eaux, la formule est  $70\% + 0,2 \text{ ILC}$ )

Le rendement effectif du réseau de la Communauté d'agglomération de Fréjus St Raphaël s'établit à 87,53 % pour l'exercice 2022. L'objectif minimal de rendement est donc dépassé. Il ne sera pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique comme l'exige le décret lorsque l'objectif n'est pas atteint.

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	65	54	60	57	60	5,3%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	83	57	75	34	50	47,1%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites réparées	148	111	135	91	110	20,9%

Communauté d'Agglomération  
Fréjus / St Raphaël

Programme de travaux réalisés

EAU POTABLE

2022

Emplacement des travaux	Canalisations											Branchts	Montants réalisés Euros
	Longueur et diamètre												
	63	75	110	100 Résinage	160	200 Fonte	200 PVC	250 Résinage	250 Fonte	300 Fonte	400 Fonte		
Branchements Eau potable Suite Fuite												49	130 874,03
22-CAFSR PEYSSERIN BOSQUETS EP			12		687		100					26	297 958,66
22-CAFSR RUE EDMOND POUPE						45						2	108 499,02
22-CAFSR BVD JEAN MOULIN TR2			24					412				20	320 203,47
22-CAFSR RUE DES MIMOSAS 110			174									4	59 388,29
22-CAFSR RUE DES MIMOSAS 160			12		570							21	160 625,39
22-CAFSR RUE D'AGAY				45								0	22 082,62
22-CAFSR AVENUE DU XV CORPS EP			12						6	198		7	269 970,72
22-CAFSR RESIDENCE LES MARGUERITES			135									9	33 834,11
22-CAFSR CENTRE VILLE FREJUS EP	242											76	172 760,15
22-CAFSR SANTALUCIA EP			985									46	218 691,06
22-CAFSR AV DE LA MUSCADIERE DN200	50		24			600						2	309 772,76
22-CAFSR AV GUSTAVE CHARPENTIER			12			372						31	198 575,44
22-CAFSR RUE SAVOURNIN	65				110							11	77 249,26
22-CAFSR CHEMIN DE PREVERT			12			520						1	135 242,67
22-CAFSR RD 37 FREJUS				390								0	69 602,54
22-CAFSR AV DU GRAND DEFENDS								810				0	310 536,76
<b>Total lots</b>	<b>357</b>	<b>0</b>	<b>1 402</b>	<b>435</b>	<b>1 367</b>	<b>1 537</b>	<b>100</b>	<b>810</b>	<b>412</b>	<b>6</b>	<b>198</b>	<b>305</b>	<b>2 895 866,95</b>
<b>Total :</b>	6 624 m												

## 1.8.2 Commune de Puget-sur-Argens



**PUGET  
SUR ARGENS**

PLUS QU'UN VILLAGE  
MIEUX QU'UNE VILLE

### LES CHIFFRES MARQUANTS DE 2022

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	8 170
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	2,06 Euro/m <sup>3</sup>
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	110
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	83,7 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	7,66 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	6,81 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,66 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	0 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	191
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	2,57 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,82 %
[P155.1]	Taux de réclamations (*)	Délégataire	1,03 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(\*) En cours d'année 2022 la Région Méditerranée a changé son outil de relation client. Cet outil maintenant commun à l'ensemble de Veolia Eau France a permis d'harmoniser les pratiques de suivi des réclamations. Nous avons dorénavant une méthode et un suivi plus précis des réclamations de nos consommateurs. Ce changement explique en grande partie l'évolution du nombre de réclamations écrites (mails et courriers).

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

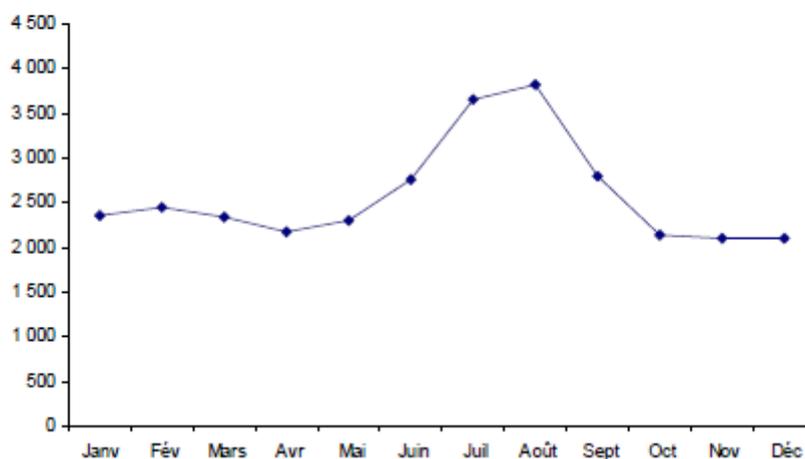
L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Déléataire	1 095 035 m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Déléataire	1 095 035 m <sup>3</sup>
	Nombre de fuites réparées	Déléataire	33
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Déléataire	2
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Déléataire	4 000 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Déléataire	92 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	72 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Déléataire	0 ml
	Nombre de branchements	Déléataire	2 883
	Nombre de branchements en plomb	Déléataire	0
	Nombre de branchements neufs	Déléataire	13
	Nombre de compteurs	Déléataire	3 878
	Nombre de compteurs remplacés	Déléataire	357
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Nombre de communes	Déléataire	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Déléataire	3 887
	Volume vendu	Déléataire	983 128 m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Déléataire	330 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Déléataire	253 m <sup>3</sup> /abo/an
<i>(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire</i>			
<i>(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport</i>			
LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	82 %
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Oui
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire	Non
LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur
	Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui

**DONNEES DIVERSES DE 2022**→ *Le volume produit et mis en distribution*

L'eau distribuée sur la commune de Puget sur Argens provient des ressources suivantes :

**-Usine du Muy****Répartition des productions/usine**

	2018	2019	2020	2021	2022	% A/A-1
USINE EP DU MUY	925 893	953 802	946 967	1 009 995	1 020 280	+ 1,02%
Livraison Roquebrune (lieutenante)	81 253	84 600	65 849	72 805	74 755	+ 2,68%
<b>VOLUME PRODUIT TOTAL (m3)</b>	<b>1 007 146</b>	<b>1 038 402</b>	<b>1 012 816</b>	<b>1 082 800</b>	<b>1 095 035</b>	<b>+ 1,1 %</b>

**Bilan mensuel****Année 2022****Moyenne journalière du volume distribué mensuel (m3/j)**

→ **Le volume vendu**

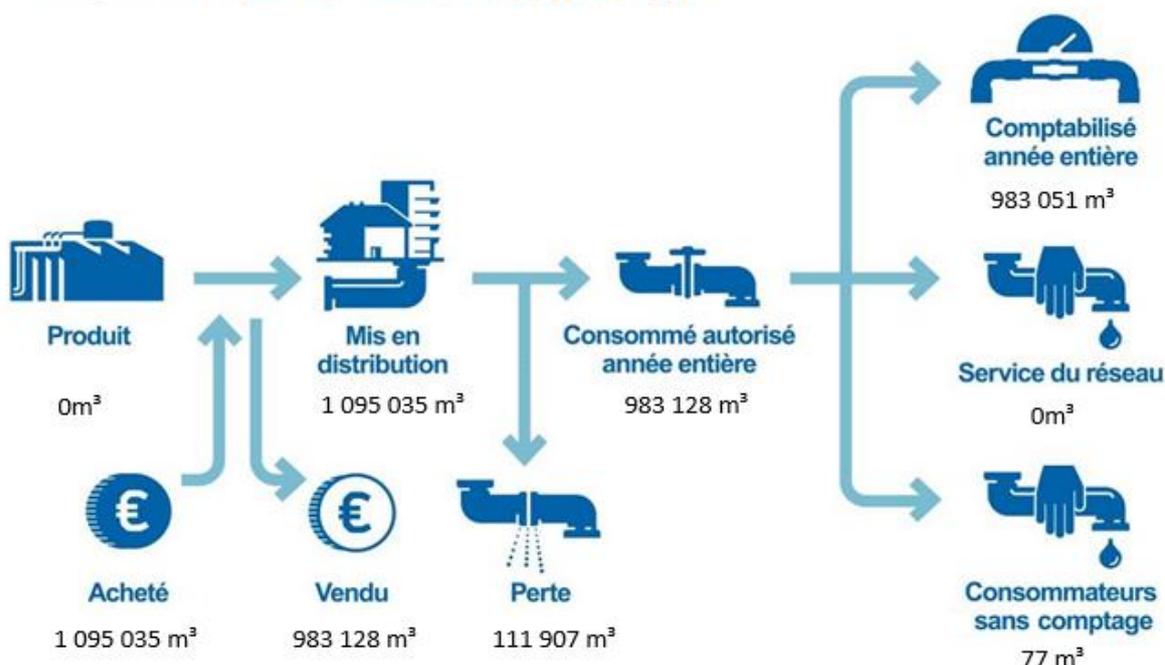
Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>832 734</b>	<b>882 115</b>	<b>823 656</b>	<b>914 303</b>	<b>983 128</b>	<b>7,5%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>	<b>832 734</b>	<b>882 115</b>	<b>823 656</b>	<b>914 303</b>	<b>983 128</b>	<b>7,5%</b>

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Volume vendu (m3)</b>	<b>832 734</b>	<b>882 115</b>	<b>823 656</b>	<b>914 303</b>	<b>983 128</b>	<b>7,5%</b>
<i>dont clients individuels</i>	583 849	636 117	633 934	674 891	738 534	9,4%
<i>dont clients industriels</i>	48 211	48 214	16 339	46 597	48 343	3,7%
<i>dont clients collectifs</i>	156 978	151 691	123 148	141 241	158 689	12,4%
<i>dont irrigations agricoles</i>	154	82	138	585	463	-20,9%
<i>dont bâtiments communaux</i>	20 120	19 605	18 409	17 341	18 019	3,9%
<i>dont appareils publics</i>	23 422	26 406	31 688	33 648	19 003	-43,5%

→ **Synthèse des flux de volumes 2022 Puget sur Argens****Sur la période 03/12/2021 au 05/12/2022**

Volumes consommés sur la période : 903 294 m³

Volumes distribués sur la période : 1 105 432 m³

Volumes consommés autorisés non comptés : 22 374 m³

Volumes consommés + VCA : 925 668 m³

**Rendement de réseau sur la période : 83,7 %**

Ouvrages	Volumes consommés	NB	Volumes
Essais sur PI/BI	5 m3/essai	149	745 m3
Manœuvre incendie	Fichier SDIS		500 m3
Nettoyage des réservoirs	10% Volume de l'ouvrage	4 000 m3	400 m3
Désinfection des réseaux après travaux	8 fois vol canas	0 m3	0 m3
Purges	7,5 m3/purge	10	75 m3
Analyseur de chlore en ligne	65 litres/h/analyseur	1	569 m3
vols d'eau +divers			20 085 m3
<b>Volumes Consommés Autorisés Non Comptabilisés</b>			<b>22 374 m3</b>

## Loi de Grenelle II

Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Veolia Eau dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, elles sont régulièrement tenues à jour dans le cadre de nos prestations de délégataire du service de l'eau.

Elles seront actualisées et mises à votre disposition dans les délais voulus par la réglementation.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau :

- Soit 85 %
- Soit  $65 \% + 0,2 \times \text{ILC}$  (indice linéaire de consommation) si ce calcul donne un résultat inférieur à 85% (pour les collectivités en zone de répartition des eaux, la formule est  $70\% + 0,2 \text{ ILC}$ )

Sur la base des données de l'exercice 2022, l'objectif minimal de rendement du service de l'eau de PUGET SUR ARGENS s'établit à 71,9%

Le rendement effectif du réseau s'établit à **83,74%** pour l'exercice 2022. L'objectif minimal de rendement est donc dépassé. Il ne sera pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique comme l'exige le décret lorsque l'objectif n'est pas atteint. Nous poursuivrons donc nos efforts pour maintenir et accroître cette performance.

Ci-dessous, l'évolution de cette valeur de rendement depuis le début du contrat de DSP

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif rendement contractuel	85%	85%	85%	87%	87%	87%
Valeur rendement obtenue	83,00%	83,60%	85,04%	85,71%	85,54%	83,74%

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	10	6	12	10	10	0,0%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	11	17	19	14	23	64,3%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,4	0,6	0,7	0,5	0,8	60,0%
Nombre de fuites réparées	21	23	31	24	33	37,5%

PUGET SUR ARGENS

Programme de travaux réalisés

2022

Emplacement des travaux	Canalisations						Branchts Nombre	Montants réalisés Euros
	Longueur et diamètre							
	50	63	110	160	200	250		
BRANCHEMENTS EP							11	19 121,65
<b>Total lots</b>	0	0	0	0	0	0	11	19 121,65

### 1.8.3 Commune de Roquebrune-sur-Argens



## LES CHIFFRES MARQUANTS DE 2022

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	PRODUCTEUR	VALEUR 2022
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	15 128
[D102.0] Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	2,27 Euro/m <sup>3</sup>
[D151.0] Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEUR	VALEUR 2022
[P101.1] Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %
[P102.1] Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	120
[P104.3] Rendement du réseau de distribution	Délégataire	91,4 %
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	2,53 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3] Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	2,50 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,59 %
[P108.3] Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	0 %
[P109.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	10
[P109.0] Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1 293
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	1,73 u/1000 abonnés
[P152.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,0 %
[P153.2] Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,41 %
[P155.1] Taux de réclamations (*)	Délégataire	1,73 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(\*) En cours d'année 2022 la Région Méditerranée a changé son outil de relation client. Cet outil maintenant commun à l'ensemble de Veolia Eau France a permis d'harmoniser les pratiques de suivi des réclamations. Nous avons dorénavant une méthode et un suivi plus précis des réclamations de nos consommateurs. Ce changement explique en grande partie l'évolution du nombre de réclamations écrites (mails et courriers).

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

L'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	2 475 027 m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Délégataire	2 475 027 m <sup>3</sup>
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	41

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	13
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	13 000 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Délégataire	293 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	234 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	839 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	9 734
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	37
	Nombre de compteurs	Délégataire	10 967
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	860

LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Nombre de communes	Délégataire	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	10 975
	Volume vendu	Délégataire	2 367 256 m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Délégataire	429 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	216 m <sup>3</sup> /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS À L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	82 %
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui

LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur
	Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

## DONNEES DIVERSES DE 2022

### → Le volume produit et mis en distribution

L'eau distribuée sur la commune de Roquebrune sur Argens provient des ressources suivantes :

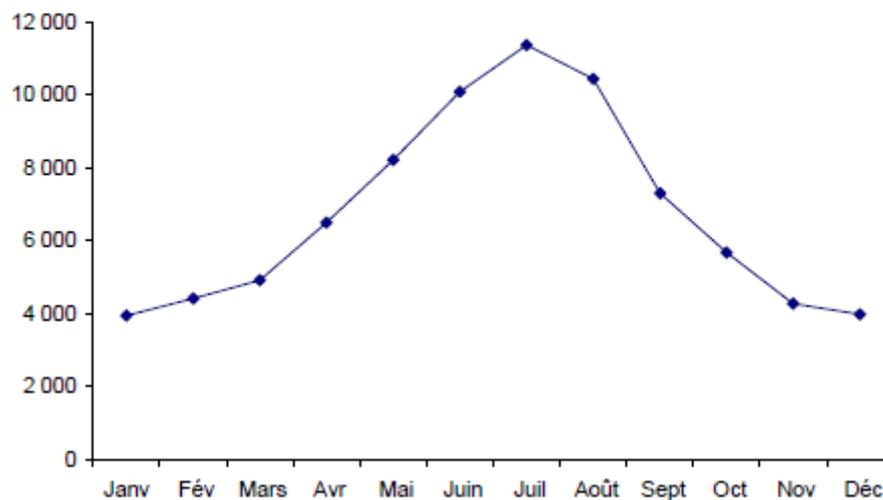
- Usine du Muy (Village)
- Usine du Fournel (Littoral)

### Répartition des productions/usine

<i>Installations de production</i>						
	2018	2019	2020	2021	2022	% A/A-1
UP USINE DU MUY	988 973	1 083 659	1 048 446	1 076 729	1 098 589	+ 2,03%
UP USINE DU FOURNEL	1 273 569	1 295 331	1 290 641	1 408 724	1 376 438	-2,29%
<b>VOLUMES PRODUIT TOTAL (m3)</b>	<b>2 262 542</b>	<b>2 378 990</b>	<b>2 339 087</b>	<b>2 485 453</b>	<b>2 475 027</b>	<b>-0,42%</b>

### 2022

Moyenne journalière du volume distribué mensuel (m3/j)



### → Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>2 049 232</b>	<b>2 134 786</b>	<b>2 023 802</b>	<b>2 159 740</b>	<b>2 367 256</b>	<b>9,6%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>	<b>2 049 232</b>	<b>2 134 786</b>	<b>2 023 802</b>	<b>2 159 740</b>	<b>2 367 256</b>	<b>9,6%</b>
domestiques ou assimilés	2 049 232	2 134 786	2 023 802	2 159 740	2 367 256	9,6%

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

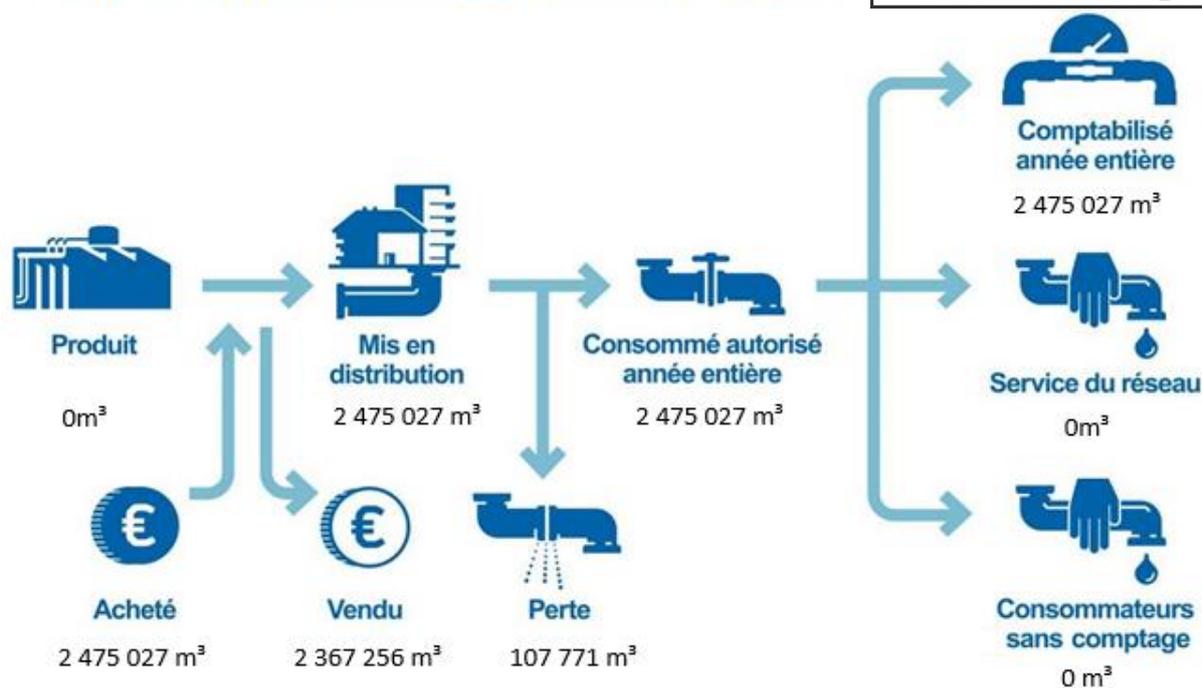
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Volume vendu (m3)</b>	<b>2 049 232</b>	<b>2 134 786</b>	<b>2 023 802</b>	<b>2 159 740</b>	<b>2 367 256</b>	<b>9,6%</b>
<i>dont clients individuels</i>	1 680 575	1 763 769	1 744 611	1 850 949	2 013 995	8,8%
<i>dont clients industriels</i>	10 489	10 344	7 456	9 974	10 448	4,8%
<i>dont clients collectifs</i>	306 731	300 848	213 148	238 946	286 784	20,0%
<i>dont irrigations agricoles</i>	698	2 975	9 306	5 018	10 217	103,6%
<i>dont bâtiments communaux</i>	32 206	41 396	36 316	39 572	35 997	-9,0%
<i>dont appareils publics</i>	18 533	15 454	12 965	15 281	9 815	-35,8%

### → Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul au prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	2 049 232	2 134 786	2 023 802	2 159 740	2 367 256	9,6%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	0	0	0	0	0	0%
<b>Volume consommé autorisé (m3)</b>	<b>2 049 232</b>	<b>2 134 786</b>	<b>2 023 802</b>	<b>2 159 740</b>	<b>2 367 256</b>	<b>9,6%</b>

→ Synthèse des flux de volumes 2022 Roquebrune sur Argens



**Sur la période du 17/11/2021 au 20/11/2022**

Volumes consommés sur la période : 2 275 193 m<sup>3</sup>

Volumes distribués sur la période : 2 492 927 m<sup>3</sup>

Volumes consommés autorisés non comptés sur la période : 4 581 m<sup>3</sup>

Volumes Vendus + Volumes consommés autorisés = 2 279 774 m<sup>3</sup>

ILP = 2,5 (m<sup>3</sup>/j/km)

**Rendement de réseau sur la période : 91.4 %**

Le détail des Volumes Consommés Autorisés Non Comptés est le suivant :

Ouvrages	Volumes consommés	2022	
		NB	Volumes
Essais sur PI/BI	5 m3/essai	373	6 575 m3
Manœuvre incendie	Fichier SDIS		500 m3
Nettoyage des réservoirs	10% Volume de l'ouvrage	13 000 m3	1 300 m3
Désinfection des réseaux après travaux	8 fois vol canas	19 m3	152 m3
Purges	7,5 m3/purge	22	165 m3
vols d'eau + divers			599 m3
<b>Volumes Consommés Autorisés Non Comptabilisés</b>			<b>4 581 m3</b>

Ci-dessous, l'évolution de la valeur du rendement depuis le début du contrat.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif rendement contractuel	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Valeur rendement obtenue	94,14%	93,91%	90,74%	86,29%	92,81%	93,07%	90,56 %	90,68%	91,4%

### Loi de Grenelle II

Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Veolia Eau dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, elles sont régulièrement tenues à jour dans le cadre de nos prestations de délégataire du service de l'eau. Elles seront actualisées et mises à votre disposition dans les délais voulus par la réglementation.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau :

- Soit 85 %
- Soit  $65 \% + 0,2 \times \text{ILC}$  (indice linéaire de consommation) si ce calcul donne un résultat inférieur à 85% (pour les collectivités en zone de répartition des eaux, la formule est  $70\% + 0,2 \text{ ILC}$ )

Sur la base des données de l'exercice 2022, l'objectif minimal de rendement du service de l'eau de ROQUEBRUNE SUR ARGENS s'établit à 70,28%

**Le rendement effectif du réseau de la commune s'établit à 91,4 % pour l'exercice 2022. L'objectif minimal de rendement est donc dépassé.** Il ne sera pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique comme l'exige le décret lorsque l'objectif n'est pas atteint. Nous poursuivrons donc nos efforts pour maintenir et accroître cette performance conformément aux dispositions du contrat de DSP.

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	26	34	31	29	19	-34,5%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	24	15	22	33	22	-33,3%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	-33,3%
Nombre de fuites réparées	50	49	53	62	41	-33,9%

## Programme de travaux réalisés

**2022**

EAU POTABLE

2022

Emplacement des travaux	Canalisations							Branches Cpte	Montants réalisés Euros
	Longueur et diamètre								
	63	100	110	180 PVC	180 Fonte	250 Fonte	250	Nombre	
Branchements Eau potable divers								17	28 458,51
22-ROQ BVD DE BAGNECOL				605				30	212 502,92
22-ROQ AV DES EUCALYPTUS TR2						234			120 477,88
16-Compteurs Roquebrune Patrimonial								828	50 714,75
16-Compteurs Roquebrune Fonctionnel								32	1 937,17
<b>Total lots</b>	0	0	0	605	0	234	0	907	414 081,33
	<b>Total : 838 m</b>								

## 1.8.4 Le quartier du Trayas

### L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 2022



La Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur exerce les compétences de distribution de l'eau potable sur l'ensemble des parties publiques du quartier du Trayas. La production d'eau potable est quant à elle assurée par le SICASIL (Syndicat intercommunal du bassin cannois).

La Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur a confié à Suez une prestation de service à bon de commande d'une durée d'un an pour l'entretien des réseaux d'eau potable entre la pointe du Cap Roux à Saint-Raphaël et la commune de Théoule-sur-Mer.

Suez est intervenu 10 fois au cours de l'année 2022 sur le réseau et les branchements d'eau potable.

Le parc compteur :

	Années	Diamètre (en mm)			Total
		15mm	20 à 40mm	>40mm	
Nombres de compteurs	2022	28	2	2	32

Les relèves des compteurs ont été réalisés en mars 2022 et septembre 2022.

RELEVÉ COMPTEURS	
Description	2022
Nombre de relève	64

Il est à noter que sur le quartier du Trayas, la relève des compteurs est assurée par la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur depuis le 01/01/2020.

## 1.8.5 Les Adrets-de-l'Estérel



### LES CHIFFRES MARQUANTS DE 2022

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	2 858
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Déléataire	2,16 Euro/m <sup>3</sup>
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Déléataire	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Déléataire (2)	100
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Déléataire	83,2 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Déléataire	5,16 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Déléataire	5,04 m <sup>3</sup> /jour/km
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	627,28 €
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Déléataire	10 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Déléataire	100 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	0,82 %
[P155.1]	Taux de réclamations (*)	Déléataire	6,23 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(\*) En cours d'année 2022 la Région Méditerranée a changé son outil de relation client. Cet outil maintenant commun à l'ensemble de Veolia Eau France a permis d'harmoniser les pratiques de suivi des réclamations. Nous avons dorénavant une méthode et un suivi plus précis des réclamations de nos consommateurs. Ce changement explique en grande partie l'évolution du nombre de réclamations écrites (mails et courriers).

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	393 567 m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Délégataire	393 567 m <sup>3</sup>
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	49
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	5
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	3 000 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Délégataire	38 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	37 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	1 431
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	16
	Nombre de compteurs	Délégataire	1 434
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	30
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Nombre de communes	Délégataire	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	1 444
	Volume vendu	Délégataire	323 463 m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Délégataire	310 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	224 m <sup>3</sup> /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	82 %
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	oui
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	non
LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR 2022
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur
	Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

## DONNEES DIVERSES DE 2022

### → Le volume produit et mis en distribution

L'eau distribuée sur la commune des Adrets de l'Estérel provient de la ressource suivante :

#### -Source de la Siagnole

Installations de production	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
SIAGNOLE	411 924	388 054	385 378	400 963	393 567	<b>-1,84%</b>
<b>VOLUME PRODUIT TOTAL (m3)</b>	<b>411 924</b>	<b>388 054</b>	<b>385 378</b>	<b>400 963</b>	<b>393 567</b>	<b>-1,84%</b>

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

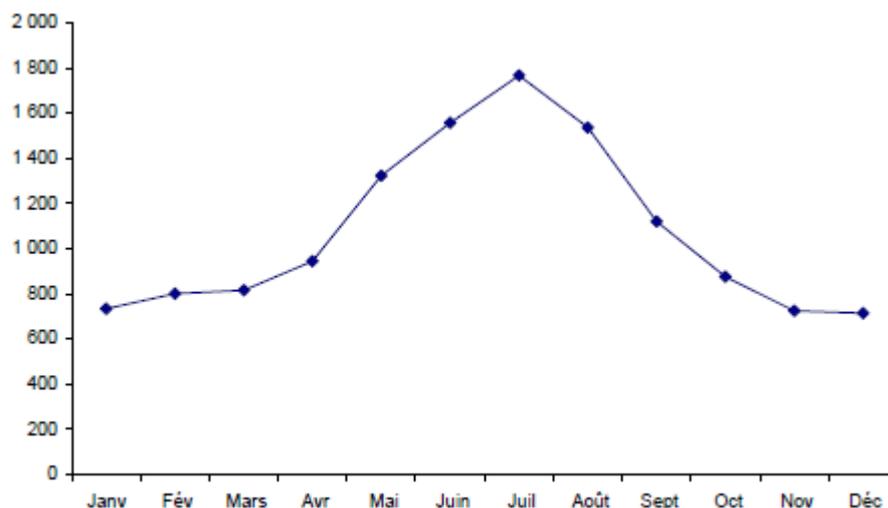
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	411 924	388 054	385 378	400 963	393 567	-1,8%
<b>Volume mis en distribution (m3)</b>	<b>411 924</b>	<b>388 054</b>	<b>385 378</b>	<b>400 963</b>	<b>393 567</b>	<b>-1,8%</b>

### → Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

#### Année 2022

Moyenne journalière du volume distribué mensuel (m3/j)



→ **Le volume vendu**

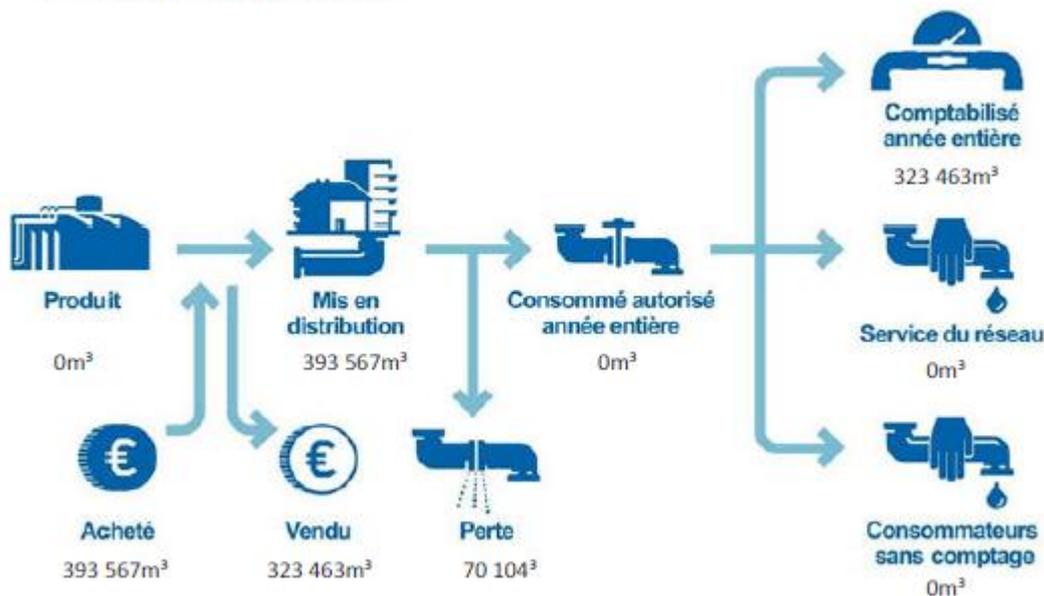
Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>275 143</b>	<b>309 850</b>	<b>298 841</b>	<b>311 293</b>	<b>323 463</b>	<b>3,9%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>	<b>275 143</b>	<b>309 850</b>	<b>298 841</b>	<b>311 293</b>	<b>323 463</b>	<b>3,9%</b>
domestique ou assimilé	275 143	309 850	298 841	311 293	323 463	3,9%

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Volume vendu (m3)</b>	<b>275 143</b>	<b>309 850</b>	<b>298 841</b>	<b>311 293</b>	<b>323 463</b>	<b>3,9%</b>
dont clients individuels	271 338	306 058	278 132	294 745	303 694	3,0%
dont clients industriels	0	377	711	27	296	996,3%
dont clients collectifs	4	93	15 395	11 769	15 090	28,2%
dont irrigations agricoles	1 301	1 252	1 541	2 682	2 818	5,1%
dont bâtiments communaux	2 360	2 069	2 261	2 042	1 527	-25,2%
dont appareils publics	140	1	801	28	38	35,7%

→ **Synthèse des flux de volumes****Sur la période du 05/01/2022 au 19/12/2022 :**

Volumes consommés sur la période : 315 528 m<sup>3</sup>

Volumes distribués sur la période : 381 316 m<sup>3</sup>

Volumes consommés autorisés non comptés sur la période : 1 582 m<sup>3</sup>

**Rendement de réseau sur la période : 83,2 %**

## LES ADRETS Calcul du VCA

Ouvrages	Volumés consommés	2022	
		NB	Volumés
Essais sur PI/BI	5 m3/essai	98	490 m3
Manœuvre incendie	Fichier SDIS		
Nettoyage des réservoirs	10% Volume de l'ouvrage	2 500 m3	250 m3
Désinfection des réseaux après travaux	8 fois vol canas	0 m3	0 m3
Purgés	7,5 m3/purge	13	98 m3
Analyseur de chlore en ligne	65 litres/h/analyseur	1	569 m3
vols d'eau +divers			175 m3
<b>Volumés Consommés Autorisés Non Comptés</b>			<b>1582 m3</b>

## Loi de Grenelle II

Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Veolia Eau dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, elles sont régulièrement tenues à jour dans le cadre de nos prestations de délégataire du service de l'eau. Elles seront actualisées et mises à votre disposition dans les délais voulus par la réglementation.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau :

- Soit 85 %
- Soit  $65 \% + 0,2 \times \text{ILC}$  (indice linéaire de consommation) si ce calcul donne un résultat inférieur à 85% (pour les collectivités en zone de répartition des eaux, la formule est  $70\% + 0,2 \text{ ILC}$ ).

Le rendement effectif du réseau s'établit à 83,2 % pour l'exercice 2022. L'objectif minimal de rendement est donc dépassé ; il n'y a pas lieu de mettre en place un plan d'action spécifique.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif rendement contractuel	66,6%	70,6%	74,6%	78,6%	82,6%
Valeur rendement obtenue	68,0%	81,2%	78,2%	78,7%	83,2 %

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	8	5	11	3	15	400,0%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,2	0,1	0,3	0,1	0,4	300,0%
Nombre de fuites sur branchement	14	21	9	25	34	36,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	1,0	1,5	0,6	1,8	2,4	33,3%
Nombre de fuites réparées	22	26	20	28	49	75,0%

## 2 – TARIFICATION DE L'EAU SUR LES COMMUNES DE LA Communauté d'Agglomération Esterel Côte d'Azur

Les tarifs applicables au 01 janvier 2022 et au 01 janvier 2023 pour une consommation d'un ménage de référence, qui selon l'INSEE représente 120 m<sup>3</sup> par foyer, pour les cinq communes sont les suivantes :

Ces prix sont indiqués en € TTC.

### Comparaison des différents prix de l'Eau Potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération

Commune	Type de gestion	Prix du m3 en 2022	Prix du m3 en 2023	Variations
FREJUS / St RAPHAEL	DSP VEOLIA	1,86 €	1,99 €	7,07%
PUGET SUR ARGENS	DSP VEOLIA	2,02 €	2,06 €	1,89%
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	DSP VEOLIA	1,81 €	2,27 €	25,31%
Les Adrets de l'Estérel	DSP VEOLIA	1,68 €	2,16 €	28,48%
St RAPHAEL - Le TRAYAS	REGIE CAVEM	1,93 €	1,93 €	0,00%

## 2.1. Le prix de l'eau pour la DSP de FREJUS & St RAPHAEL

		01/01/2022				01/01/2023					
		m <sup>3</sup>	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>											
Abonnement annuel (CMESE)		2	<b>10,6093</b>	21,2186	5,50%	22,39	<b>11,94</b>	<b>23,88</b>	<b>5,50%</b>	<b>25,19</b>	<b>12,54%</b>
- Consommation (CMESE) Tr1		60	<b>0,1779</b>	10,6740	5,50%	11,26	<b>0,232</b>	<b>13,92</b>	<b>5,50%</b>	<b>14,69</b>	<b>30,41%</b>
- Consommation (CMESE) Tr2		60	<b>0,5734</b>	34,4040	5,50%	36,30	<b>0,724</b>	<b>43,44</b>	<b>5,50%</b>	<b>45,83</b>	<b>26,26%</b>
Production d'eau		120	<b>0,73</b>	87,6000	5,50%	92,42	<b>0,73</b>	<b>87,60</b>	<b>5,50%</b>	<b>92,42</b>	<b>0,00%</b>
Redevance communauté d'agglomération		120	<b>0,2</b>	24,0000	5,50%	25,32	<b>0,2</b>	<b>24,00</b>	<b>5,50%</b>	<b>25,32</b>	<b>0,00%</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b>											
Abonnement annuel (CMESE)		2	<b>13,0971</b>	26,1942	10,00%	28,81	<b>14,1774</b>	<b>28,35</b>	<b>10,00%</b>	<b>31,19</b>	<b>8,25%</b>
- Consommation (CMESE) Tr1		60	<b>0,4162</b>	24,9720	10,00%	27,47	<b>0,4534</b>	<b>27,20</b>	<b>10,00%</b>	<b>29,92</b>	<b>8,94%</b>
- Consommation (CMESE) Tr2		60	<b>1,3544</b>	81,2640	10,00%	89,39	<b>1,4689</b>	<b>88,13</b>	<b>10,00%</b>	<b>96,95</b>	<b>8,45%</b>
Redevance Communauté d'agglomération		120	<b>0,54</b>	64,8000	10,00%	71,28	<b>0,54</b>	<b>64,80</b>	<b>10,00%</b>	<b>71,28</b>	<b>0,00%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>											
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)		120	0,28	33,60	5,50%	35,45	0,28	<b>33,60</b>	5,50%	<b>35,45</b>	<b>0,00%</b>
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		120	<b>0,16</b>	19,20	10,00%	21,12	<b>0,16</b>	<b>19,20</b>	<b>10,00%</b>	<b>21,12</b>	<b>0,00%</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>			<b>3,84</b>				<b>4,08</b>				
<b>Total TTC</b>						<b>461,20</b>				<b>489,36</b>	<b>6,10%</b>

## PRIX SPECIFIQUE DE L'EAU POUR LA DSP FREJUS / St RAPHAEL

		01/01/2022				01/01/2023				Evolution
		m <sup>3</sup>	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>										
Abonnement annuel (CMESE)	2	<b>10,6093</b>	21,2186	5,50%	22,39	<b>11,94</b>	<b>23,88</b>	5,50%	<b>25,19</b>	<b>12,54%</b>
- Consommation (CMESE) Tr1	60	<b>0,1779</b>	10,6740	5,50%	11,26	<b>0,232</b>	<b>13,92</b>	5,50%	<b>14,69</b>	<b>30,41%</b>
- Consommation (CMESE) Tr2	60	<b>0,5734</b>	34,4040	5,50%	36,30	<b>0,724</b>	<b>43,44</b>	5,50%	<b>45,83</b>	<b>26,26%</b>
Production d'eau	120	<b>0,73</b>	87,6000	5,50%	92,42	<b>0,73</b>	<b>87,60</b>	5,50%	<b>92,42</b>	<b>0,00%</b>
Redevance communauté d'agglomération	120	<b>0,2</b>	24,0000	5,50%	25,32	<b>0,2</b>	<b>24,00</b>	5,50%	<b>25,32</b>	<b>0,00%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,60	5,50%	35,45	0,28	<b>33,60</b>	5,50%	<b>35,45</b>	<b>0,00%</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		<b>1,86</b>				<b>1,99</b>				
<b>Total TTC</b>					<b>223,13</b>				<b>238,89</b>	<b>7,07%</b>

## 2.2. Le prix de l'eau pour la DSP de PUGET-SUR-ARGENS

	PUGET SUR ARGENS									
	Facture comparée aux 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et 2023									
	pour une consommation annuelle de 120 m <sup>3</sup>									
		01/01/2022				01/01/2023				Evolution
	m <sup>3</sup>	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>										
Abonnement annuel (CMESE)	2	<b>10,4366</b>	20,87	5,50%	22,02	<b>11,94</b>	<b>23,88</b>	<b>5,50%</b>	<b>25,19</b>	<b>14,41%</b>
Consommation Tr1(CMESE)	60	<b>0,4795</b>	28,77	5,50%	30,35	<b>0,237</b>	<b>14,22</b>	<b>5,50%</b>	<b>15,00</b>	<b>-50,57%</b>
Consommation Tr2(CMESE)	60	<b>0,4795</b>	28,77	5,50%	30,35	<b>0,7445</b>	<b>44,67</b>	<b>5,50%</b>	<b>47,13</b>	<b>55,27%</b>
Surtaxe distribution tranche 1	60	<b>0,19</b>	11,40	5,50%	12,03	<b>0,19</b>	<b>11,4</b>	<b>5,50%</b>	<b>12,03</b>	<b>0,00%</b>
Surtaxe distribution tranche 2	60	<b>0,4599</b>	27,59	5,50%	29,11	<b>0,4599</b>	<b>27,594</b>	<b>5,50%</b>	<b>29,11</b>	<b>0,00%</b>
Surtaxe production	120	<b>0,6609</b>	79,31	5,50%	83,67	<b>0,6609</b>	<b>79,308</b>	<b>5,50%</b>	<b>83,67</b>	<b>0,00%</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b>										
Abonnement annuel (CMESE)	2	<b>11,9579</b>	23,92	10,00%	26,31	<b>13,5341</b>	<b>27,0682</b>	<b>10,00%</b>	<b>29,78</b>	<b>13,18%</b>
Consommation (CMESE)	120	<b>0,5646</b>	67,75	10,00%	74,53	<b>0,6391</b>	<b>76,692</b>	<b>10,00%</b>	<b>84,36</b>	<b>13,20%</b>
Surtaxe tranche 1	60	<b>0,59</b>	35,40	10,00%	38,94	<b>0,59</b>	<b>35,4</b>	<b>10,00%</b>	<b>38,94</b>	<b>0,00%</b>
Surtaxe tranche 2	60	<b>1,3283</b>	79,70	10,00%	87,67	<b>1,3283</b>	<b>79,698</b>	<b>10,00%</b>	<b>87,67</b>	<b>0,00%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,60	5,50%	35,45	0,28	<b>33,6</b>	5,50%	<b>35,45</b>	<b>0,00%</b>
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	<b>0,16</b>	19,20	10,00%	21,12	<b>0,16</b>	<b>19,2</b>	<b>10,00%</b>	<b>21,12</b>	<b>0,00%</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		<b>4,10</b>				<b>4,25</b>				
<b>Total TTC</b>					<b>491,54</b>				<b>509,44</b>	<b>3,64%</b>

## PRIX SPECIFIQUE DE L'EAU POUR LA DSP PUGET SUR ARGENS

	PUGET SUR ARGENS									
	Facture comparée aux 1er janvier 2022 et 2023 <i>pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup></i>									
	m <sup>3</sup>	01/01/2022				01/01/2023				Evolution
Prix unitaire		Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>										
Abonnement annuel (CMESE)	2	<b>10,4366</b>	20,87	5,50%	22,02	<b>11,94</b>	<b>23,88</b>	5,50%	<b>25,19</b>	<b>14,41%</b>
Consommation Tr1(CMESE)	60	<b>0,4795</b>	28,77	5,50%	30,35	<b>0,237</b>	<b>14,22</b>	5,50%	<b>15,00</b>	<b>-50,57%</b>
Consommation Tr2(CMESE)	60	<b>0,4795</b>	28,77	5,50%	30,35	<b>0,7445</b>	<b>44,67</b>	5,50%	<b>47,13</b>	<b>55,27%</b>
Surtaxe distribution tranche 1	60	<b>0,19</b>	11,40	5,50%	12,03	<b>0,19</b>	<b>11,4</b>	5,50%	<b>12,03</b>	<b>0,00%</b>
Surtaxe distribution tranche 2	60	<b>0,4599</b>	27,59	5,50%	29,11	<b>0,4599</b>	<b>27,594</b>	5,50%	<b>29,11</b>	<b>0,00%</b>
Surtaxe production	120	<b>0,6609</b>	79,31	5,50%	83,67	<b>0,6609</b>	<b>79,308</b>	5,50%	<b>83,67</b>	<b>0,00%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,60	5,50%	35,45	0,28	<b>33,6</b>	5,50%	<b>35,45</b>	<b>0,00%</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		<b>2,02</b>				<b>2,06</b>				
<b>Total TTC</b>					<b>242,98</b>				<b>247,58</b>	<b>1,89%</b>

## 2.3. Le prix de l'eau pour la DSP de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

	m <sup>3</sup>	01/01/2022				01/01/2023				Evolution	
		Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC		
		ROQUEBRUNE SUR ARGENS <span style="float: right;">Facture comparée aux 1<sup>er</sup> janvier 2022 et 2023</span> <i>pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup></i>									
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>											
Abonnement annuel (CMESE)	2	9,75	19,5	5,50%	20,57	11,94	23,88	5,50%	25,19	22,46%	
Redevance Consommation (CMESE) Tr1	60	0,1605	9,63	5,50%	10,16	0,5615	33,69	5,50%	35,54	249,84%	
Redevance Consommation (CMESE) Tr2	60	0,524	31,44	5,50%	33,17	0,918	55,08	5,50%	58,11	75,19%	
Redevance achat d'eau Production (Collectivités)	120	0,73	87,6	5,50%	92,42	0,73	87,6	5,50%	92,42	0,00%	
Redevance investissement Distribution (Collectivités)	120	0,2	24	5,50%	25,32	0,2	24	5,50%	25,32	0,00%	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b>											
Abonnement annuel (CMESE)	2	22,8872	45,7744	10,00%	50,35	24,7104	49,4208	10,00%	54,36	7,97%	
Consommation (CMESE)	120	1,8054	216,648	10,00%	238,31	1,9449	233,388	10,00%	256,73	7,73%	
Consommation (Part Communale)	120	1,21	145,2	10,00%	159,72	1,21	145,2	10,00%	159,72	0,00%	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>											
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,6	5,50%	35,45	0,28	33,6	5,50%	35,45	0,00%	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,16	19,2	10,00%	21,12	0,16	19,2	10,00%	21,12	0,00%	
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		5,72				6,37					
<b>Total TTC</b>						686,59				<b>763,96</b>	<b>11,27%</b>



## PRIX SPECIFIQUE DE L'EAU POUR LA DSP ROQUEBRUNE SUR ARGENS

	ROQUEBRUNE SUR ARGENS									
	Facture comparée aux 1er janvier 2022 et 2023									
	<i>pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup></i>									
		01/01/2022				01/01/2023				
	m <sup>3</sup>	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>										
Abonnement annuel (CMESE)	2	9,75	19,5	5,50%	20,57	11,94	23,88	5,50%	25,19	22,46%
Redevance Consommation (CMESE) Tr1	60	0,1605	9,63	5,50%	10,16	0,5615	33,69	5,50%	35,54	249,84%
Redevance Consommation (CMESE) Tr2	60	0,524	31,44	5,50%	33,17	0,918	55,08	5,50%	58,11	75,19%
Redevance achat d'eau Production (Collectivités)	120	0,73	87,6	5,50%	92,42	0,73	87,6	5,50%	92,42	0,00%
Redevance investissement Distribution (Collectiviés)	120	0,2	24	5,50%	25,32	0,2	24	5,50%	25,32	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,6	5,50%	35,45	0,28	33,6	5,50%	35,45	0,00%
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		<b>1,81</b>				<b>2,27</b>				
<b>Total TTC</b>					<b>217,09</b>				<b>272,03</b>	<b>25,31%</b>

## 2.4. Le prix de l'eau et de l'assainissement pour les ADRETS DE L'ESTEREL



### LES ADRETS DE L'ESTEREL

Facture comparée aux 1<sup>er</sup> janvier 2022 et 2023

pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>

	m <sup>3</sup>	01/01/2022				01/01/2023				Evolution
		Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>										
Abonnement annuel (CMESE)	2	<b>10,7107</b>	<b>21,4214</b>	5,50%	22,60	<b>11,94</b>	<b>23,88</b>	5,50%	<b>25,19</b>	<b>11,48%</b>
Consommation Tr1 (CMESE)	60	<b>0,4006</b>	<b>24,036</b>	5,50%	25,36	<b>0,7194</b>	<b>43,164</b>	5,50%	<b>45,54</b>	<b>79,58%</b>
Consommation Tr2 (CMESE)	60	<b>0,4006</b>	<b>24,036</b>	5,50%	25,36	<b>0,9494</b>	<b>56,964</b>	5,50%	<b>60,10</b>	<b>136,99%</b>
Production (Collectivités)	120	<b>0,5359</b>	<b>64,308</b>	5,50%	67,84	<b>0,5359</b>	<b>64,308</b>	5,50%	<b>67,84</b>	<b>0,00%</b>
Distribution (Collectivités)	120	<b>0,2</b>	<b>24</b>	5,50%	25,32	<b>0,2</b>	<b>24</b>	5,50%	<b>25,32</b>	<b>0,00%</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b>										
Abonnement annuel (CMESE)	2	<b>11,1951</b>	<b>22,3902</b>	10,00%	24,63	<b>14,3261</b>	<b>28,6522</b>	10,00%	<b>31,52</b>	<b>27,97%</b>
Consommation Tr1 (CMESE)	120	<b>0,7174</b>	<b>86,088</b>	10,00%	94,70	<b>0,9431</b>	<b>113,172</b>	10,00%	<b>124,49</b>	<b>31,46%</b>
Abonnement annuel (Collectivités)	2	<b>10,00</b>	<b>20</b>	10,00%	22,00	<b>10,00</b>	<b>20,00</b>	10,00%	<b>22,00</b>	<b>0,00%</b>
Consommation (Collectivités)	120	<b>0,4815</b>	<b>57,78</b>	10,00%	63,56	<b>0,4815</b>	<b>57,78</b>	10,00%	<b>63,56</b>	<b>0,00%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	<b>33,6</b>	5,50%	35,45	0,28	<b>33,6</b>	5,50%	<b>35,45</b>	<b>0,00%</b>
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	<b>0,16</b>	<b>19,2</b>	10,00%	21,12	<b>0,16</b>	<b>19,2</b>	10,00%	<b>21,12</b>	<b>0,00%</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		<b>3,57</b>				<b>4,35</b>				
<b>Total TTC</b>					<b>427,93</b>				<b>522,14</b>	<b>22,01%</b>

## PRIX SPECIFIQUE DE L'EAU POUR LA REGIE DIRECTE DES ADRETS DE L'ESTEREL



### LES ADRETS DE L'ESTEREL

Facture comparée aux 1er janvier 2022 et 2023

*pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>*

	m <sup>3</sup>	01/01/2022				01/01/2023				Evolution
		Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>										
Abonnement annuel (CMESE)	2	<b>10,7107</b>	<b>21,4214</b>	5,50%	22,60	<b>11,94</b>	<b>23,88</b>	5,50%	<b>25,19</b>	<b>11,48%</b>
Consommation Tr1 (CMESE)	60	<b>0,4006</b>	<b>24,036</b>	5,50%	25,36	<b>0,7194</b>	<b>43,164</b>	5,50%	<b>45,54</b>	<b>79,58%</b>
Consommation Tr2 (CMESE)	60	<b>0,4006</b>	<b>24,036</b>	5,50%	25,36	<b>0,9494</b>	<b>56,964</b>	5,50%	<b>60,10</b>	<b>136,99%</b>
Production (Collectivités)	120	<b>0,5359</b>	<b>64,308</b>	5,50%	67,84	<b>0,5359</b>	<b>64,308</b>	5,50%	<b>67,84</b>	<b>0,00%</b>
Distribution (Collectivités)	120	<b>0,2</b>	<b>24</b>	5,50%	25,32	<b>0,2</b>	<b>24</b>	5,50%	<b>25,32</b>	<b>0,00%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,60	5,50%	35,45	0,28	<b>33,6</b>	5,50%	<b>35,45</b>	<b>0,00%</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		1,68				2,16				
<b>Total TTC</b>					201,93				259,44	28,48%

## 2.5. Le prix de l'eau et l'assainissement pour le quartier du TRAYAS sur St RAPHAEL

	TRAYAS										Facture comparée aux 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et 2023 pour une consommation annuelle de 120 m <sup>3</sup>	
	m <sup>3</sup>	01/01/2022				01/01/2023				Evolution		
		Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC			
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>												
Abonnement annuel (Lyonnaise)	2	15,00	30,00	5,50%	31,65	15,00	30,00	5,50%	31,65	0,00%		
- Consommation (Lyonnaise) Tr1	60	0,89	53,40	5,50%	56,337	0,89	53,40	5,50%	56,337	0,00%		
- Consommation (Lyonnaise) Tr2	60	1,49	89,40	5,50%	94,317	1,49	89,40	5,50%	94,317	0,00%		
Préservation ressources en eau (Agence de L'Eau)	120	0,1050	12,60	5,50%	13,293	0,1050	12,60	5,50%	13,293	0,00%		
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b>												
Abonnement annuel (CMESE)	2	13,0971	26,19	10,00%	28,81	14,1774	28,35	10,00%	31,19	8,25%		
- Consommation (CMESE) Tr1	60	0,4162	24,97	10,00%	27,47	0,4534	27,20	10,00%	29,92	8,94%		
- Consommation (CMESE) Tr2	60	1,3544	81,26	10,00%	89,39	1,4689	88,13	10,00%	96,95	8,45%		
Redevance Communauté d'agglomération	120	0,54	64,80	10,00%	71,28	0,54	64,80	10,00%	71,28	0,00%		
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>												
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,60	5,50%	35,45	0,28	33,60	5,50%	35,45	0,00%		
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,16	19,20	10,00%	21,12	0,16	19,20	10,00%	21,12	0,00%		
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		<b>3,91</b>				<b>4,01</b>						
<b>Total TTC</b>					<b>469,12</b>				<b>481,51</b>	<b>2,64%</b>		

## PRIX SPECIFIQUE DE L'EAU POTABLE POUR LA REGIE DIRECTE DU QUARTIER DU TRAYAS / St RAPHAEL

	TRAYAS									
	Facture comparée aux 1er janvier 2022 et 2023 pour une consommation annuelle de 120 m <sup>3</sup>									
		01/01/2022				01/01/2023				
	m <sup>3</sup>	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>										
Abonnement annuel (Lyonnaise)	2	15,00	30,00	5,50%	31,65	15,00	30,00	5,50%	31,65	0,00%
- Consommation (Lyonnaise) Tr1	60	0,89	53,40	5,50%	56,337	0,89	53,40	5,50%	56,337	0,00%
- Consommation (Lyonnaise) Tr2	60	1,49	89,40	5,50%	94,317	1,49	89,40	5,50%	94,317	0,00%
Préservation ressources en eau (Agence de L'Eau)	120	0,1050	12,60	5,50%	13,293	0,1050	12,60	5,50%	13,293	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,60	5,50%	35,45	0,28	33,60	5,50%	35,45	0,00%
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		<b>1,93</b>				<b>1,93</b>				
<b>Total TTC</b>					<b>231,05</b>				<b>231,05</b>	<b>0,00%</b>

### 3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	TRAYAS (St RAPHAEL)
Mode de gestion	Délégation de Service Public avec VEOLIA / CMESE (ATTENTION : il y a deux DSP bien distinctes)			Régie Intéressée avec VEOLIA / CMESE	DSP VEOLIA CMESE	Régie Directe
Certification « Qualité de services » ISO 9001	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	NR
Certification « Qualité environnementale » ISO 14001	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	NR

Existence d'une commission départementale de solidarité Eau : oui

Existence d'une commission consultative des services publics locaux : oui

Existence d'une mesure de satisfaction clientèle : oui, au niveau national et régional

#### 3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

La qualité de l'eau, enjeu de santé publique, est une priorité absolue pour VEOLIA Eau.

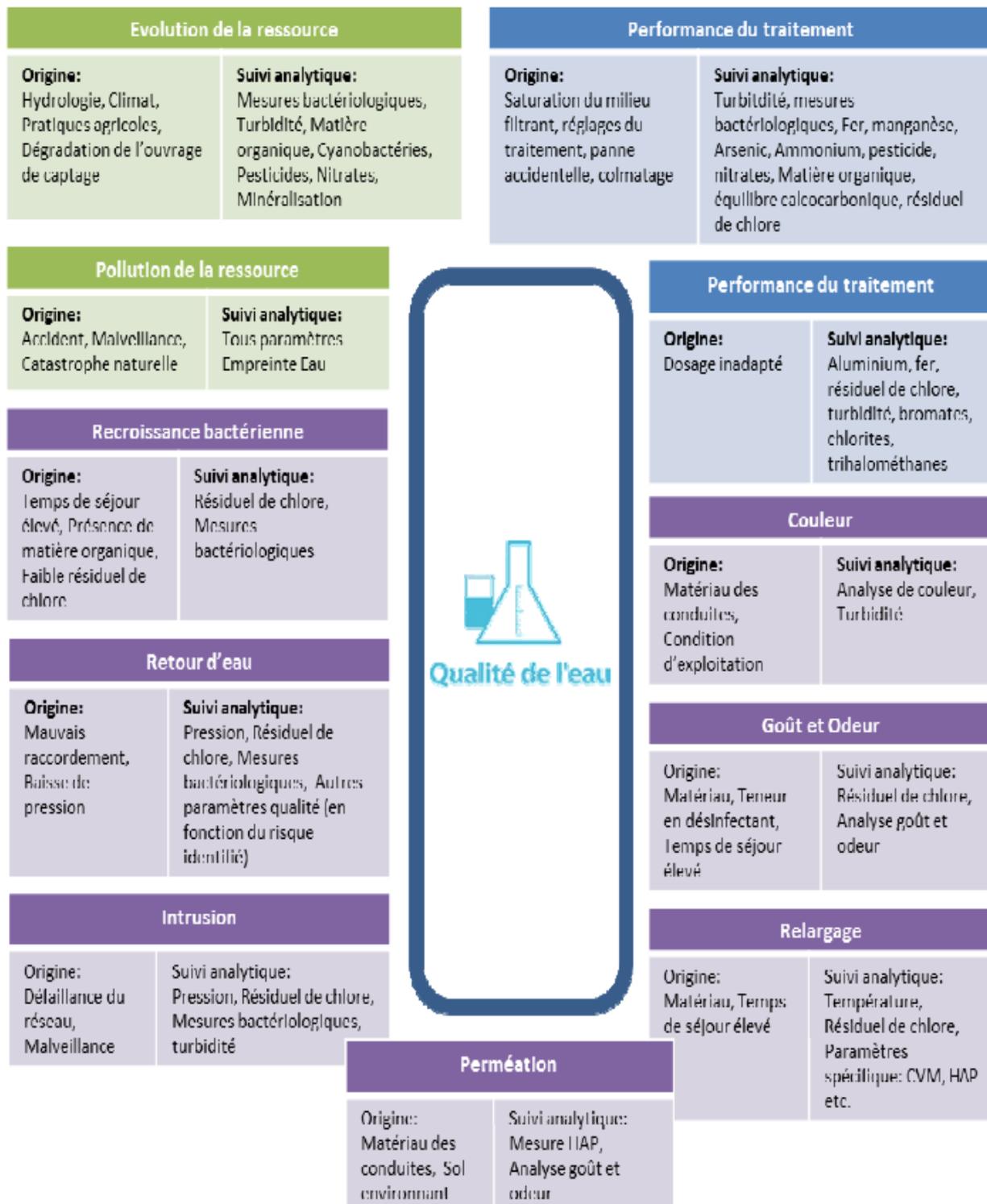
Sur tous les services qui lui sont confiés, VEOLIA Eau complète le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite et distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physicochimiques.

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique des actions correctives.

## → Les phénomènes impactant la qualité de l'eau en réseau

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...). La figure ci-dessous explicite les différents mécanismes de dégradation de la qualité de l'eau en réseau.





Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du co limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Ils sont transmis à la Collectivité par l'ARS. A titre indicatif, les taux de conformité issus de nos systèmes d'informations, sur la base des prélèvements incluant au moins un paramètre soumis à une limite de qualité, sont les suivants :

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	TRAYAS (St RAPHAEL)
Mode de gestion	Délégation de Service Public avec VEOLIA / CMESE <small>(ATTENTION : il y a deux DSP bien distinctes)</small>			Régie Intéressée avec VEOLIA / CMESE	DSP VEOLIA CMESE	Régie Directe CAVEM
Qualité de l'eau Indicateur P 101.1 Paramètres microbiologiques	99,55%	99,55%	100%	100%	100%	100%
Qualité de l'eau Indicateur P 102.1 Paramètres Physico- chimiques	100,0%	100,0%	100%	100%	100%	100%

### **3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P 103.2)**

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

#### **Objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012**

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains

#### **Obligations réglementaires**

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent :

- Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points minimum sur les 45 premiers points accessibles pour que le service puisse être considéré comme disposant d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45

attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le et 120 points - effet « palier »).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		Barème	FREJUS St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS	LE TRAYAS
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)						
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10
VP.237 5 5	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5	5	5	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)						
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100%	95%	95%	100%	100%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
(VP238, VP239, VP240)	Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	15	15	15	15	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15	15	15	15	15
TOTAL Parties A et B		45	45	45	45	45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)						
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10	10	10	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10	10	10	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10	10	10	0	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10	10	10	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10	10	10	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10	10	10	10	10
VP.248	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10	0	10	0	0
VP.249	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	5	5	5	5	5	0
TOTAL		120	120	110	120	100	105

### 3.3 Indice de performance réseau (P 104.3)

La performance d'un service ne se mesure plus uniquement à son aptitude à délivrer une eau de qualité au robinet du client final. La performance du service recoupe également la maîtrise des pertes en eau, enjeu environnemental d'aujourd'hui et de demain, afin de préserver la ressource.

Cette préoccupation environnementale et sociétale s'est traduite dans la réglementation qui, en prenant en compte les résolutions du Grenelle de l'environnement, a récemment évolué pour y répondre, en fixant des objectifs de performance des réseaux de distribution d'eau, variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

Mesurant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement de réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

Il importe aux collectivités d'atteindre les objectifs de rendement fixés par la loi pour éviter de faire peser sur les consommateurs un surcoût dû aux pénalités – doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource - prévues par le texte si les plans d'actions rendus nécessaires ne sont pas définis et mis en oeuvre.

2022	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES
Rendement de réseau P 104.3	87,53%		83,74%	91,45%	83,16%
Evolution 2021/2022	-2,59%		-2,11%	0,49%	5,67%

Volumes consommés autorisés sur la période	9 307 210	925 668	2 279 774	317 110
Volumes distribués sur la période	10 633 018	1 105 432	2 492 927	381 316

(comprend les volumes de services et volumes non comptés)

### **3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P 105.3)**

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km) P 105.3	6,06		7,66	2,53	5,16
Evolution 2021/2022	26,97%		18,79%	-6,34%	-23,20%

(ne comprend pas les volumes de services et volumes non comptés)

### **3.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P 106.3)**

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km) P 106.3	5,71		6,81	2,48	5,04
Evolution 2021/2022	19,71%		13,76%	-5,15%	-21,18%

( comprend les volumes de services et volumes non comptés)

### **3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P 107.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisations est remplacé.

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS
Taux moyen renouvellement P 107.2	0.97 %		1.24 %	0.70 %	0.78 %
Linéaire renouvelé	6 782 ml		462 ml	1 770ml	1 400 ml
Branchements renouvelés	305 unités		11 unités	17 unités	3 unités
Fuites réparées (branchements et réseau)	110 fuites		33 fuites	41 fuites	49 fuites

### **3.7 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau (P 109)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Les sommes indiquées ci-dessous correspondent au fond de solidarité utilisé pour aider certains des abonnés qui étaient dans l'impossibilité d'honorer leur facture d'eau.

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS
Fond de solidarité P 109	6 404 €		191 €	1 293 €	627 €
Nombre de demandes d'abandon de créances	56		1	10	1
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	530		29	98	19

### **3.8 Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés (P 151.0)**

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS
Délai contractuel D 151.0	1 jour		1 jour	1 jour	1 jour

### **3.9 Respect du délai contractuel de branchements des nouveaux abonnés (P 152.1)**

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS
Mode de gestion	Délégation de Service Public avec VEOLIA / CMESE (ATTENTION : il y a trois DSP bien distinctes)				DSP VEOLIA / CMESE
Respect délai P 152.1	100 %		100 %	100%	100 %

### **3.10 Fréquence des interruptions de service non programmées (P 151.1)**

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	LES ADRETS
Fréquence P 151.1 <i>Unité/1000 abonnés</i>	1.51 u.		2.57 u.	1.73 u.	10 u.

## 4 – LES TRAVAUX REALISES sur le périmètre ESTEREL CÔTE D’AZUR AGGLOMÉRATION EN 2022

Travaux réalisés en 2022 par Estérel Côte d’Azur Agglomération en eau potable :

Renouvellement par le délégataire : 6624ml

- Rue des Mimosas, Boulevard Jean Moulin, Parc Santa Lucia, Avenue du Peysserin -Avenue du Bosquet, Avenue du Grand Défends pour 3966 ml à **Saint Raphael**
- Avenue du XVème corps, Centre Ville, Avenue de la Muscadière, Avenue Gustave Charpentier, Rue Savournin, Chemin de Pré Vert, RD 37 pour 2658 ml à **Fréjus**
- Aucun renouvellement d’eau potable à **Puget sur Argens et aux Adrets de l’Estérel**
- Boulevard de Bagnacol, Avenue des Eucalyptus (tr2) pour 839ml à **Roquebrune sur Argens**

Travaux neufs

- Avenue Berty Albrecht et Avenue du 8 Mai 1945 pour 158 ml à **Saint Raphael**
- STEP Reyran pour 353 ml à **Fréjus**
- Rue Cerisola, chemin des Suvières pour 462ml à **Puget sur Argens**
- Chemin de Maraval Rue du Puits pour 1400ml aux **Adrets de l’Estérel**
- Boulevard des Cistes Blancs, Boulevard des Tourterelles, Hameau des collèges pour 931 ml à **Roquebrune sur Argens**

Les Actions engagées en 2022 par Estérel Côte d’Azur Agglomération en eau potable :

- Fin des travaux de construction du Réservoir de 1500 m3 à Superplanestel aux Adrets de l’Estérel
- Démarrage des travaux de construction du Réservoir de Gargalon de 9500m3 à Fréjus
- Schéma directeur Eau Potable de Roquebrune sur Argens approuvé
- Schéma directeur de **défense extérieure contre l’incendie réalisé**
- Harmonisation des Schémas Directeurs d’Eau potable communaux réalisée
- **Lancement de la consultation d’Assistance à Maitrise d’ouvrage et préparation du cahier des charges pour la fin des contrats de DSP eau potable, consultation des entreprises et désignation d’un délégataire pour un contrat de 20ans de 2023 à 2042.**

Le contrat inclut notamment :

- L’exploitation, l’entretien, la surveillance, les réparations de l’ensemble des ouvrages d’alimentation en eau potable mis à disposition par la Collectivité ;
- La réalisation des travaux définis par le contrat (travaux de renouvellement des équipements, travaux de renouvellement des canalisations et des branchements et travaux de premier établissement et de renforcement prévus au schéma directeur d’eau potable) ;
- Les relations avec les usagers du service ;
- Le droit de percevoir sur les usagers une redevance en rémunération du service rendu.

Le contrat confère au Délégué le droit exclusif d’assurer la gestion du service dans le périmètre concédé.

Il permet ainsi une amélioration de la qualité de service et intègre un important programme de travaux :

- Amélioration du rendement des réseaux de toutes les communes pour porter le rendement global à 91% en fin de contrat ce qui constitue un excellent résultat au vu de la moyenne nationale qui s'établit aux alentours de 80% ;
- Réalisation des travaux définis par les communes dans le schéma directeur pour un montant de 8,9 M€ HT ;
- Réalisation du renouvellement des canalisations pour un montant global de 70 M€ HT sur la durée du contrat (soit environ 0,70 à 0,80% du linéaire des canalisations renouvelé par an) ;
- Mise en place de la télé relève des compteurs d'eau des abonnés sur l'ensemble des communes qui auront tous le même niveau de service, et équipements qui permettra ultérieurement, si nous le souhaitons, de mettre en place une tarification saisonnière ;
- Relevé de tous nos réseaux en classe A comme le veut la réglementation c'est à dire avec une incertitude maximale de localisation inférieure ou égale à 40 cm ;
- Mise en place de compteurs généraux en limite entre le réseau public et les réseaux privés pour les copropriétés non encore pourvues ;
- Etudes et travaux visant à augmenter la sécurisation de nos réservoirs d'eau potable (l'objectif poursuivi étant de diminuer la vulnérabilité des ouvrages vis-à-vis des actes de malveillance avec la mise place de vidéosurveillance, de système de détection d'intrusions, de double capots et de grilles anti intrusion);
- Optimisation de la gestion des réseaux par la mise en place de compteurs de sectorisation complémentaires (passage de 77 à 92 secteurs de distribution) afin d'affiner et d'optimiser la recherche des fuites ;
- Mise en place de 3 bornes monétiques aux Adrets de l'Esterel, à Saint Jean de Cannes et à Saint-Aygulf (secteurs non encore pourvus) permettant aux entreprises de subvenir à leurs approvisionnements en eau pour les besoins de chantier de façon sécurisée ;
- Réalisation d'une analyse des consommations des abonnés à l'issue de la mise en place de la télérelève afin d'étudier les possibilités et les impacts de l'instauration d'une tarification saisonnière.

Le tableau suivant donne les tarifs de la part délégataire eau potable hors taxes et hors redevances qui seront appliqués à partir de 2023 avec, des tarifs différenciés par commune les 5 premières années et, un tarif unique à l'ensemble des communes à partir de 2028.

Les autres tarifs sont donnés dans le projet de contrat.

<b>TARIFS CAS 4</b>	<b>2023 à 2027</b>		<b>delà</b>
<b>Abonnements (€HT/semestre)</b>		<b>Abonnements (€HT/semestre)</b>	
Dn 12 et 15	11,94 €	Dn 12 et 15	14,00 €
Dn 20 et 25	19,94 €	Dn 20 et 25	25,06 €
Dn 30	39,77 €	Dn 30	50,00 €
Dn 40	79,65 €	Dn 40	100,12 €
Dn 50 et 60	159,19 €	Dn 50 et 60	200,12 €
Dn 80	238,84 €	Dn 80	300,24 €
Dn > ou = 100	398,03 €	Dn > ou = 100	500,36 €
<b>Consommation Fréjus Saint Raphaël (€HT/m3)</b>			
Tranche 1 : 0-30 m3	0,2320 €		
Tranche 2 : 30-75 m3	0,7240 €		
Tranche 3 : > 75 m3	0,7240 €		
Agricoles	0,2820 €		
Montant 120 m3 (€ht)	81,24 €		
<b>Consommation Les Adrets de l'Estérel (€HT/m3)</b>		<b>Consommation (€HT/m3)</b>	
Tranche 1 : 0-30 m3	0,7194 €	Tranche 1 : 0-30 m3	0,2320 €
Tranche 2 : 30-75 m3	0,9494 €	Tranche 2 : 30-75 m3	0,7470 €
Tranche 3 : > 75 m3	1,1789 €	Tranche 3 : > 75 m3	0,7470 €
Agricoles	0,2820 €	Agricoles	0,2820 €
Montant 120 m3 (€ht)	124,01 €	Montant 120 m3 (€ht)	86,74 €
<b>Consommation Puget sur Argens (€HT/m3)</b>			
Tranche 1 : 0-30 m3	0,2370 €		
Tranche 2 : 30-75 m3	0,7445 €		
Tranche 3 : > 75 m3	0,7445 €		
Agricoles	0,2820 €		
Montant 120 m3 (€ht)	82,77 €		
<b>Consommation Roquebrune sur Argens (€HT/m3)</b>			
Tranche 1 : 0-30 m3	0,5615 €		
Tranche 2 : 30-75 m3	0,9180 €		
Tranche 3 : > 75 m3	0,9180 €		
Agricoles	0,2820 €		
Montant 120 m3 (€ht)	112,65 €		

## 5 – LE COMPTE RENDU FINANCIER DU DELEGATAIRE

### 4.1 Le Compte rendu de résultat de FREJUS / St RAPHAEL :

CIE MEDITERRANEENNE EXPLOIT. SERVICE EAU

Version Finale

#### Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2022 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: T1920 - CA FREJUS ST RAPHAEL DSP EAU

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>10 299 278</b>	<b>10 526 563</b>	<b>2,21 %</b>
Exploitation du service	5 433 082	5 568 944	
Collectivités et autres organismes publics	4 006 157	3 989 515	
Travaux attribués à titre exclusif	387 651	492 870	
Produits accessoires	472 389	475 233	
<b>CHARGES</b>	<b>11 109 387</b>	<b>11 422 143</b>	<b>2,82 %</b>
Personnel	1 113 307	1 159 991	
Energie électrique	62 603	49 246	
Produits de traitement	2 738	1 365	
Analyses	21 161	20 260	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 610 236	1 588 247	
Impôts locaux et taxes	40 134	44 141	
Autres dépenses d'exploitation	29 643	226 153	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	22 493	15 149	
<i>engins et véhicules</i>	41 731	79 416	
<i>informatique</i>	100 856	235 744	
<i>assurances</i>	38 108	42 367	
<i>locaux</i>	99 004	101 579	
<i>autres</i>	- 272 547	- 248 104	
Redevances contractuelles	231 234	99 107	
Contribution des services centraux et recherche	338 710	401 970	
Collectivités et autres organismes publics	4 006 157	3 989 515	
Charges relatives aux renouvellements	3 146 527	3 346 945	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	142 090	151 140	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	3 004 437	3 195 805	
Charges relatives aux investissements	58 915	59 799	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	58 915	59 799	
Provision pour investissements futurs	- 2 010	- 2 040	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	369 703	378 423	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	80 330	59 024	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>- 810 109</b>	<b>- 895 582</b>	<b>-10,55 %</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 810 109</b>	<b>- 895 583</b>	<b>-10,55 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

09/03/2023

**4.2 Le Compte rendu de résultat de PUGET SUR ARGENS :**

CIE MEDITERRANEENNE EXPLOIT. SERVICE EAU

Version Finale

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2022**  
**(en application du décret du 14 mars 2005)**

Collectivité: T1530 - CAVEM PUGET SUR ARGENS

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>1 793 630</b>	<b>1 971 645</b>	<b>9,92 %</b>
Exploitation du service	528 498	571 980	
Collectivités et autres organismes publics	1 162 716	1 252 096	
Travaux attribués à titre exclusif	68 625	110 966	
Produits accessoires	33 790	36 602	
<b>CHARGES</b>	<b>1 752 806</b>	<b>1 918 429</b>	<b>9,45 %</b>
Personnel	132 224	132 225	
Energie électrique	0	0	
Achats d'eau	122 790	134 922	
Analyses	1 315	1 037	
Sous-traitance, matières et fournitures	114 931	135 244	
Impôts locaux et taxes	7 576	8 025	
Autres dépenses d'exploitation	8 179	32 773	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	2 080	1 291	
<i>engins et véhicules</i>	3 763	8 628	
<i>informatique</i>	7 481	19 967	
<i>assurances</i>	2 854	4 233	
<i>locaux</i>	7 440	7 565	
<i>autres</i>	- 15 440	- 8 911	
Redevances contractuelles	15 220	17 493	
Contribution des services centraux et recherche	24 991	31 101	
Collectivités et autres organismes publics	1 162 716	1 252 096	
Charges relatives aux renouvellements	119 548	126 108	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	15 053	15 879	
<i>programme contractuel ( renouvellements )</i>	104 495	110 229	
Charges relatives aux investissements	13 531	13 531	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	13 531	13 531	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	23 440	23 441	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	6 342	10 428	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>40 826</b>	<b>53 217</b>	<b>30,35 %</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	10 818	13 301	
<b>RESULTAT</b>	<b>30 008</b>	<b>39 917</b>	<b>33,02 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

09/03/2023

### 4.3 Le Compte rendu de résultat de ROQUEBRUNE SUR ARGENS :

Compte Résultat 2022 en € HT				
	TOTAL	Charges Remboursables *	Charges Refacturables	
<b>A</b>	<b>Personnel</b>	<b>216 496 €</b>		<b>216 496 €</b>
	Cadres	- €		- €
	Agents de maîtrise	- €		- €
	Techniciens	- €		- €
	Comptable	- €		- €
	Employés / Opérateurs	- €		- €
<b>B</b>	<b>Energie</b>	<b>22 532 €</b>	<b>22 532 €</b>	<b>- €</b>
	Abonnements	- €		- €
	Consommations	- €		- €
<b>C</b>	<b>Télécoms</b>	<b>11 706 €</b>		<b>11 706 €</b>
	Abonnements	- €		- €
	Consommations	- €		- €
<b>D</b>	<b>Loyers et assurances</b>	<b>32 959 €</b>		<b>32 959 €</b>
	Loyers	- €		- €
	Eclairage	- €		- €
	Chauffage	- €		- €
	Assurances	- €		- €
<b>E</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>17 212 €</b>	<b>17 212 €</b>	<b>- €</b>
	Taxe professionnelle	- €		- €
<b>F</b>	<b>Entretien des sites</b>	<b>6 595 €</b>	<b>3 095 €</b>	<b>3 500 €</b>
	Mat et Div	3 500 €		3 500 €
	Contrôles réglementaires	- €	- €	- €
	Produits de traitement	- €	- €	- €
	Sous-traitance	- €	- €	- €
	Remplacement des	- €	- €	- €
<b>G</b>	<b>Entretien réseaux</b>	<b>64 740 €</b>	<b>53 150 €</b>	<b>11 590 €</b>
	Mat et Div	8 421 €		8 421 €
	Analyses externes	- €	- €	- €
	Analyses internes	- €	- €	- €
	Recherche de fuites	- €	- €	- €
	Réparations	- €	- €	- €
	Sous-traitance	- €	- €	- €
<b>H</b>	<b>Véhicules</b>	<b>16 237 €</b>		<b>16 237 €</b>
	Amortissements	- €		- €
	Loyers	- €		- €
	Carburant	- €		- €
	Entretien	- €		- €
	Assurances	- €		- €
<b>I</b>	<b>Gestion clientèle</b>	<b>113 291 €</b>		<b>113 291 €</b>
	Emission des factures	- €		- €
	Edition documentaire	- €		- €
	Encaissement, recouvrement	- €		- €
	Accueil téléphonique	- €		- €
	Informatique clientèle	- €		- €
	Maintenance MTO	- €		- €
<b>J</b>	<b>Frais généraux</b>	<b>68 924 €</b>		<b>68 924 €</b>
	Fournitures de bureau	- €		- €
	Communication	- €		- €
	Conteneurs	- €		- €
	Frais de siège	- €		- €
<b>K</b>	<b>Renouvellement</b>	<b>719 856 €</b>	<b>602 077 €</b>	<b>117 779 €</b>
<b>L</b>	<b>Autres Charges</b>	<b>1 293 €</b>	<b>1 293 €</b>	<b>- €</b>
	Investissements :	- €		- €
	Risques	- €		- €
	Atténuation des chocs	- €		- €
	Non valeurs	- €		- €
	FSE	- €	- €	- €
	<b>TOTAL DEPENSES = CO(2018) : Hors renouvellement</b>	<b>571 984 €</b>	<b>97 281 €</b>	<b>474 703 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES avec Renouvellement</b>	<b>1 291 840 €</b>	<b>699 358 €</b>	<b>592 482 €</b>

4.4 Le Compte rendu de résultat des ADRETS DE L'ESTEREL

CIE MEDITERRANEENNE EXPLOIT. SERVICE EAU

Version Finale

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2022**  
**(en application du décret du 14 mars 2005)**

Collectivité: T1800 - CAVEM - ADRETS DE L'ESTEREL EP

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>564 102</b>	<b>623 852</b>	<b>10,59 %</b>
Exploitation du service	175 588	195 154	
Collectivités et autres organismes publics	358 612	393 293	
Travaux attribués à titre exclusif	13 972	18 642	
Produits accessoires	15 930	16 763	
<b>CHARGES</b>	<b>543 436</b>	<b>648 764</b>	<b>19,38 %</b>
Personnel	64 973	84 205	
Energie électrique	6 490	2 447	
Analyses	711	1 772	
Sous-traitance, matières et fournitures	61 030	110 449	
Impôts locaux et taxes	1 050	1 262	
Autres dépenses d'exploitation	6 369	6 247	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	963	682	
<i>engins et véhicules</i>	2 433	6 101	
<i>informatique</i>	3 283	8 443	
<i>assurances</i>	6 861	- 3 398	
<i>locaux</i>	3 329	3 493	
<i>autres</i>	- 10 500	- 9 073	
Redevances contractuelles	3 207	3 197	
Contribution des services centraux et recherche	10 826	13 924	
Collectivités et autres organismes publics	358 612	393 293	
Charges relatives aux renouvellements	21 795	19 568	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	13 811	12 400	
<i>programme contractuel ( renouvellements )</i>	7 984	7 168	
Charges relatives aux investissements	5 911	5 911	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	5 911	5 911	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	2 466	6 486	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>20 666</b>	<b>- 24 912</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	5 476	0	
<b>RESULTAT</b>	<b>15 190</b>	<b>- 24 911</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

09/03/2023

## 6 – FINANCEMENT

### RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### Budget Annexe EAU

##### Le Budget eau potable 2022

##### FICHE DE CALCUL DU RESULTAT - BUDGET EAU 2022

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Recettes	13 120 545,18	Recettes	5 951 802,65
- Dépenses	13 207 254,72	- Dépenses	5 804 665,73
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>- 86 709,54</b>	<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>147 136,92</b>
+ Excédent reporté	918 737,36	- Déficit reporté	- 814 361,24
<b>= Résultat de clôture fonct</b>	<b>832 027,82</b>	<b>= Résultat de clôture invest</b>	<b>- 667 224,32</b>
		- Solde des restes à réaliser	- 846 757,41
		<b>= Besoin de financement</b>	<b>- 1 513 981,73</b>
<hr/>			
<b>Déficit après affectation du résultat</b>	<b>- 681 953,91</b>		

## 7 – LE SERVICE AUX ADMINISTRÉS D'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION

En premier lieu il faut connaître le mode de gestion de l'eau potable sur sa commune :



**Pour FREJUS, PUGET/Argens, ROQUEBRUNE/Argens, Les Adrets de l'Estérel et St RAPHAËL** (hors quartier du Trayas)



**A l'agence physique de VEOLIA Eau / CMESE**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de la VEOLIA Eau / CMESE à l'adresse suivante :

**VEOLIA Eau / CMESE**

**Centre VAR**

**Secteur Var-Estérel**

77 Via Nova

Pôle d'excellence Jean-Louis

BP 9 – 83601 FREJUS CEDEX

Fax : 04 94 53 85 47

**Par téléphone à l'agence VEOLIA Eau / CMESE**

Par un simple appel téléphonique au Centre Service Clients « VEOLIA Eau » chacun peut accéder aux services et régler sans se déplacer les formalités administratives courantes en composant le :

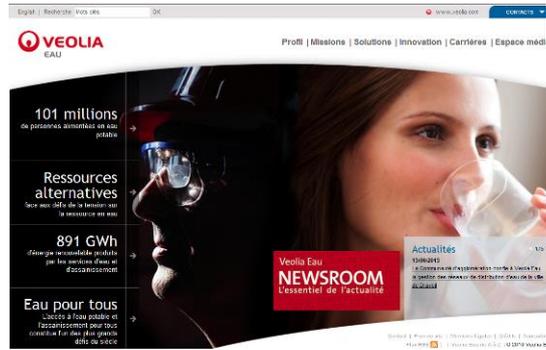
**Tél. : 0 969 329 328**

Les demandes suivantes sont immédiatement prises en compte :

- demande de branchement
- demande de nouvel abonnement
- informations sur la qualité de l'eau et de la dépollution
- état du compte client
- prise de rendez-vous avec technicien
- demande de résiliation

**Sur le site internet de l'agence VEOLIA Eau / CMESE**

Les administrés peuvent consulter le site internet de la CMESE sur : <http://www.veoliaeau.com>



Toutes les informations concernant le raccordement au service et les tarifs en vigueur sur la commune sont disponibles à la demande. Des conseils pratiques relatifs à l'usage de l'eau y sont proposés.

## Pour le quartier du Trayas



### A la ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Tous les clients peuvent se présenter à l'adresse suivante :

#### ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

624 Chemin Aurélien

83700 Saint-Raphaël

Fax : 04 94 19 31 10

### Par téléphone à la ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Par un simple appel téléphonique à la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur chacun peut accéder aux services et régler sans se déplacer les formalités administratives courantes en composant le :

**Tél. : 04 94 19 31 00**

Les demandes suivantes sont immédiatement prises en compte :

- demande de branchement
- demande de nouvel abonnement
- informations sur la qualité de l'eau et de la dépollution
- état du compte client
- prise de rendez-vous avec technicien
- demande de résiliation

### Par téléphone à l'agence SUEZ

Par un simple appel téléphonique au Centre Service Clients « SUEZ » chacun peut accéder aux services et régler sans se déplacer les formalités administratives courantes en composant le :

**Tél. : 09 77 401 908**

Les demandes suivantes sont immédiatement prises en compte :

- demande de branchement
- demande de nouvel abonnement
- informations sur la qualité de l'eau et de la dépollution
- état du compte client
- prise de rendez-vous avec technicien
- demande de résiliation